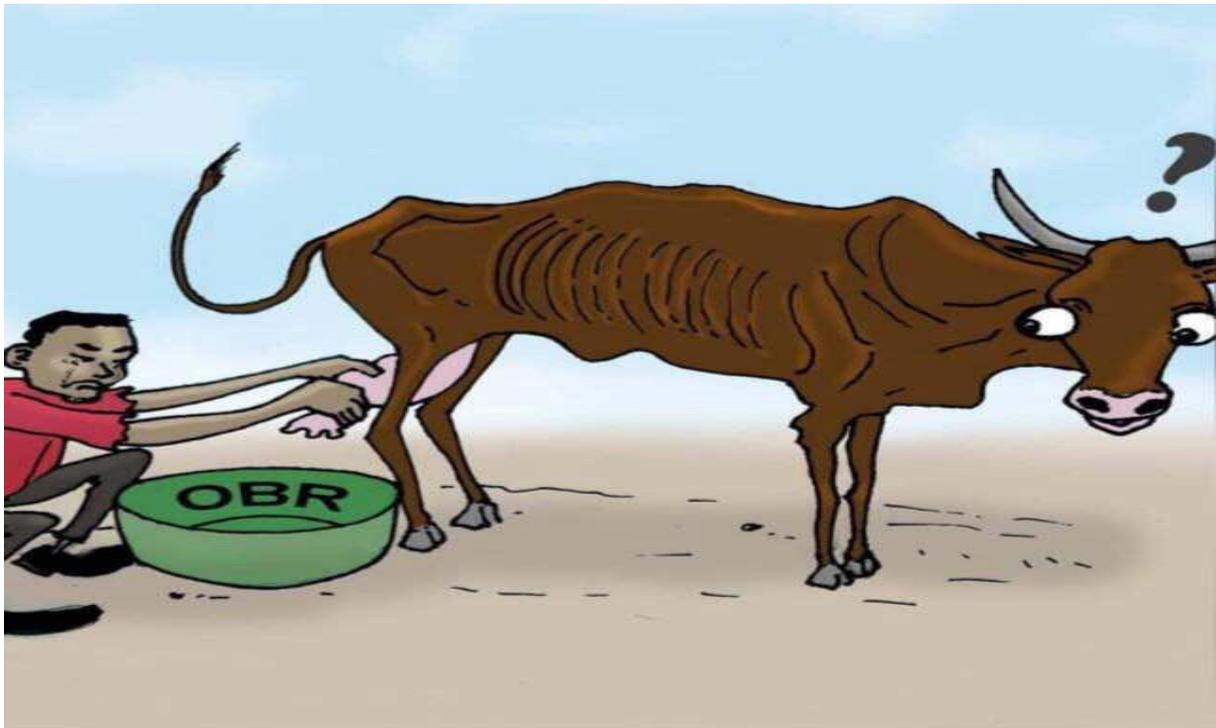


RAPPORT D'ACTIVITES DE L'OLUCOME DE L'ANNEE 2016



**Le Gouvernement burundais en place devrait cesser de
sucrer le citoyen burundais déjà pauvre**

Bujumbura, Juillet 2017

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF.....	3
I. INTRODUCTION GENERALE	4
I. 1. Présentation de l'OLUCOME	7
I. 2. Missions de l'OLUCOME	7
II. REALISATIONS SOUS DIVERS AXES	8
II.1. Axe Sensibilisation, Formations et Information	8
II.2. Axe Dénonciations.....	40
II.3. Axe Enquêtes et suivi	41
II.4. Axe Renforcement du partenariat	64
II.5. Axe Budget Général de l'Etat.....	65
III. IMPACT DE L'ACTION DE L'OLUCOME SUR LA SOCIETE BURUNDAISE.....	69
III.1. Sur le plan Politique.....	69
III.2. Sur le plan Economique.....	69
III.3. Sur le plan Social.....	69
III.4. Sur le plan Culturel.....	70
IV. LES CONTRAINTES RENCONTREES.....	70
V. LES RECOMMANDATIONS GENERALES	72
V.1. Par rapport à la population.....	72
V.2. Par rapport au Gouvernement en place.....	72
V.3. Par rapport au Parlement.....	72
V.4. Par rapport à la Communauté Internationale	73
V.5. Par rapport aux Médias.....	73
V.6. Par rapport à la justice.....	73
CONCLUSION GENERALE.....	74

RESUME EXECUTIF

Ce rapport d'activités de l'OLUCOME se résume sur quatre points importants centrés sur la gouvernance et la transparence, les dossiers de lutte contre la corruption enregistrés et traités par l'Observatoire, les contributions de l'OLUCOME dans le processus de la recherche de la paix durable au Burundi et les contraintes encourues lors de la réalisation de ses activités.

1. Dans le domaine de la gouvernance et de la transparence, en 2016, le Burundi a connu un recul notoire. En matière de lutte contre la corruption, l'ONG Transparency International a classé le Burundi parmi les 8 premiers pays les plus corrompus au niveau mondial et parmi les 4 premiers pays les plus corrompus au niveau africain alors qu'en 2006 il était en 36ème position au niveau mondial. Par conséquent, en 2016, l'indice de développement humain du PNUD classe le Burundi le 184ème sur 188 pays évalués. Etant donné que la mauvaise gouvernance affecte aussi l'économie du pays, en matière de compétitivité économique, le Burundi a perdu 5 places car il a été respectivement le 152ème en 2015 et le 157ème en 2016 sur 190 pays évalués selon le classement de Doing Business. De plus, selon le rapport du Fonds Monétaire International (FMI) de 2015, le Burundi a été classé le premier pays le plus pauvre au monde avec un revenu par habitant de 315.2 USD contre celui de 287,3 USD en 2016 occupant ainsi le 3^{ème} rang des pays les plus pauvres au niveau mondial d'après la même institution. En 2016, selon le rapport sur le Bonheur mondial (World Happiness Report), le Burundi est le 2^{ème} pays le plus malheureux du monde. Le classement prend en compte le PIB par habitant, l'aide sociale, l'espérance de vie à la naissance, la liberté de faire ses choix, la générosité et la confiance accordée aux dirigeants comme critères de classement. Le PIB par habitant et l'espérance de vie restent les variables clés. À elles seules, elles indiquent jusqu'à 50% le niveau du bonheur des différents pays évalués. Selon le rapport de l'OMS de mai 2016, l'espérance de vie est de 59,6 ans. Mais pour certains, ils pensent que l'espérance de vie au Burundi est de 24 heures renouvelables.

La situation socio-économique se présentait ainsi alors que le Burundi a ratifié les conventions internationales et promulgué les lois nationales telles que le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) qui prône une vie digne à tout citoyen, la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Corruption (CNUCC), la Convention Africaine de Lutte contre la Corruption, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte Africaine pour la démocratie et la gouvernance, la Constitution burundaise, la loi organique des finances publiques, la loi budgétaire, la loi des finances communales et municipales,...

De ce fait, l'OLUCOME a alerté sur la dégradation progressive de l'économie burundaise qui se faisait remarquer du jour au lendemain. A cet effet, il a fait appel à

maintes reprises aux autorités burundaises à remplir leurs obligations reconnues par ces conventions et lois précitées à savoir celles de favoriser l'augmentation de la production nationale, d'observer les principes de la bonne gouvernance dans toutes ses formes et d'effectuer une meilleure redistribution des ressources surtout dans les secteurs sociaux afin que tout citoyen sans aucune discrimination puisse bénéficier des impôts et taxes dont il s'acquitte. **Cependant, l'Observatoire a constaté que le Gouvernement en place a un mauvais comportement de sucer le pauvre citoyen à travers l'augmentation annuelle des impôts et taxes sans se soucier de la part qui doit revenir au citoyen qui s'est acquitté de son devoir fiscal.**

2. Par rapport au point concernant les dénonciations, au cours de l'année 2016, l'OLUCOME a traité **47 cas** de corruption sur 170 cas enregistrés dans les secteurs de l'éducation, du commerce, de sécurité, de l'administration, des finances ...causant un préjudice financier à l'Etat estimé à **240 406 500 000 Francs burundais**. Ce montant regorge notamment des dossiers de corruption et malversations relatifs au montant sans trace dans le budget général de l'Etat de 40 milliards Fbu par an depuis l'année 2010 déduit sur les salaires mensuels de chaque policier et militaire burundais en mission de maintien de la paix à l'étranger et sur le matériel militaire loué par les Nations Unies dans ces missions de maintien de la paix ; de 375 millions Fbu collectés par les jeunes au titre des frais de sécurité en mairie de Bujumbura ; des loyers impayés à la Banque de la République du Burundi par le Ministre de la justice et garde des sceaux de 31 500 000 Fbu,... Ces fonds sans trace pris par les privilégiés de la République ci-haut mentionnés montrent à suffisance que la corruption a beaucoup augmenté cette année en comparant les statistiques des rapports de l'OLUCOME des années antérieures (cf. le tableau de la page 31) tout en tenant en compte que certaines personnes craignent de dénoncer, les enquêtes sur les cas reçus par l'Observatoire sont difficiles à effectuer, ...
3. Quant aux contributions de l'OLUCOME dans le processus de la recherche de la paix au Burundi, l'Observatoire a compris que parmi les causes principales de la longévité au pouvoir et des violences interminables au Burundi se trouvent le partage inéquitable de la petite quantité de richesse nationale dont le Burundi dispose. C'est pour cette raison que l'OLUCOME s'est lancé dans ledit processus en faisant d'une manière complémentaire d'un côté le plaidoyer et de l'autre côté des demandes à travers ses écrits et publications auprès des leaders politiques, des dirigeants burundais actuels, des autorités régionales, internationales et de la médiation tout en précisant que les mesures soient prises par chacun en ce qui le concerne pour que la production nationale augmente, qu'il y ait une redistribution des ressources d'une façon juste et équitable et que les principes de la bonne gouvernance soient respectés dans toutes ses formes.

Ainsi, par le biais du plaidoyer de l'Observatoire et d'autres, la médiation a accepté de mettre les questions d'ordre économique parmi les 4 grandes questions qui seront discutées lors des pourparlers inter burundais externes. L'OLUCOME va continuer son plaidoyer lors des prochaines sessions des pourparlers externes pour que les stratégies sur l'augmentation de la richesse nationale, sa distribution juste et équitable ainsi que le respect des principes de la bonne gouvernance au Burundi soient conclues et figurées dans le document final sanctionnant ces pourparlers.

4. Quant aux contraintes encourues lors de la réalisation de ses activités, les politiciens ou d'autres acteurs veulent que l'OLUCOME soit de leur côté et pour les parties en conflit, qu'il ait un parti pris dans les positions qu'il émet dans ses publications. Durant l'année 2016, le parti au pouvoir a considéré et considère l'Observatoire comme son ennemi d'où il a mal interprété certains écrits de l'Observatoire via ses positions officielles. Malgré ces considérations des uns et des autres, l'OLUCOME a mené et continuera à mener ses activités en regardant s'il respecte les objectifs et les valeurs de l'Observatoire, les textes internationaux ratifiés par le Burundi et les lois nationales justes. Face à une situation où une personne morale ou physique n'importe laquelle transgresse auxdits textes, l'OLUCOME donnait et donne son opinion sans partie pris sur base des mêmes textes et ses valeurs auxquels il est attaché. Dans ce rapport, nous avons donné beaucoup de recommandations mais nous voudrions revenir sur quelques-unes très importantes pour que la paix durable au pays revienne de manière effective et l'économie burundaise soit prospère :

A l'endroit du Gouvernement en place :

- De participer au dialogue inter burundais externe sans condition avec tous les protagonistes ;
- De respecter le contenu des Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation et la Constitution burundaise plus particulièrement en ce qui est des mandats présidentiels ;
- D'appliquer d'une manière effective les conventions internationales et les lois nationales justes telles que le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Corruption (CNUCC), la Convention Africaine de Lutte contre la Corruption, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte Africaine pour la démocratie et la gouvernance, la Constitution burundaise, la loi organique des finances publiques, la loi des finances communales et municipales,...au cas contraire faire recours aux experts internationaux en matière de gouvernance pour aider à leur mise en

application ;

- De faire retourner à la caisse de l'Etat les montants colossaux détournés par les corrompus et les corrupteurs se trouvant dans les dossiers traités par l'OLUCOME et autres tout en traduisant ces derniers en justice ;
- De prendre toutes les dispositions nécessaires pour équilibrer la balance commerciale déficitaire ;
- De garantir de façon effective la liberté d'opinion, de presse, d'association, de mouvement et de réunion ;

A l'endroit des politiciens burundais :

- De veiller à ce que ces Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation ne soient pas bafoués au profit des extrémistes ;
- D'exiger une évaluation de la mise en œuvre du contenu des Accords d'Arusha avant de penser à l'amendement de la Constitution burundaise ;
- D'apporter dans ces pourparlers des projets de développement du pays et non des slogans dont ils se servent pour manipuler la population ;
- D'adopter un plan de reconstruction du Burundi de type plan Marshall au sortir des pourparlers inter burundais externes ;
- De considérer dans la planification de leur programme de développement du pays les taux croissants de natalité et de chômage tout en privilégiant les réformes des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie pour relever l'économie burundaise ;
- D'exiger un audit international sur les fonds en provenance des missions de maintien de la paix à l'étranger ;

A l'endroit des parlementaires burundais :

-Créer une commission parlementaire qui fera une enquête sur la gestion des fonds d'AMISSOM et de l'argent versé dans le fonds Social ;

A l'endroit de la Communauté internationale :

- D'exiger une évaluation de la mise en œuvre du contenu des Accords d'Arusha avant de penser à l'amendement de la Constitution burundaise ;
- De faire pression aux parties en conflits dans la crise burundaise pour qu'il y ait un accord dans les plus brefs délais ;
- De continuer à soutenir financièrement le peuple burundais ;
- De faire pression au Gouvernement pour que la liberté d'opinion, de presse, d'association, de mouvement et de réunion soit effective.

I. INTRODUCTION GENERALE

I.1. Présentation de l'OLUCOME

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques « OLUCOME » est l'une des organisations de la société civile burundaise sans but lucratif agréée le 27/12/2002 par Ordonnance Ministérielle n°530/1024. Il est né d'un constat, qui a suscité l'attention des membres fondateurs, de l'étendue sans cesse croissante de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources matérielles, économiques, financières et naturelles du Pays. Il possède des antennes dans toutes les provinces du pays et à l'extérieur du pays. L'OLUCOME a implanté et redynamisé les groupes locaux de surveillance dans toutes les communes du pays.

I.2. Missions.

Les objectifs de l'OLUCOME se retrouvent dans l'article 4 de ses statuts qui dispose que cette organisation sans but lucratif et non gouvernementale a comme objectif de lutter contre le fléau de la corruption et des malversations économiques. A cet effet, il s'est engagé à :

1. Définir des standards de transparence et de responsabilisation pour les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les institutions internationales dans le pays ;
2. Promouvoir la morale au sein des services publics et privés ;
3. Promouvoir la mise en pratique des dispositions claires et sans ambiguïtés sur les conflits d'intérêts,
4. Promouvoir l'établissement de solides pratiques comptables opportunes et conformes aux normes internationales de comptabilité et d'audit ;
5. Promouvoir la création des systèmes de gestion des données fiables ;
6. Diffuser des procédures de contrôle pour les marchés publics ;
7. Promouvoir l'indépendance de la magistrature dévouée à faire respecter l'Etat de droit ;
8. Mettre à jour le répertoire des accords d'entraide judiciaire et contribuer à leur ajustement ;
9. Promouvoir la mise sur pied des règles contre le blanchiment d'argent ;
10. Eviter que de lourdes dettes contractées par des élites corrompues incombent à la seule population ;
11. Promouvoir et encourager les recours collectifs en justice remettant en cause les décisions administratives abusives ;
12. Contribuer à la lutte contre l'impunité dont les coupables de corruption

- et de malversations bénéficient ;
- 13.Lancer et proposer des programmes éthiques ;
 - 14.Elaborer et proposer des méthodes destinées à informer la population sur les contrats coûteux avant leur signature ;
 - 15.Améliorer le bien-être de la population en général et des pauvres en particulier ;
 - 16.Atteindre un niveau acceptable de justice sociale garantie par l'Etat de droit ;
 - 17.Défendre le patrimoine de la Nation par tous les moyens légaux y compris la saisine des juridictions ;
 - 18.Œuvrer à la protection de l'environnement ;
 19. Combattre toute forme de corruption politique en procédant au contrôle rigoureux de l'application des textes de lois y relatives notamment la constitution et le code électoral.

De ce qui précède, il est évident que l'OLUCOME possède un objectif global **de combattre la corruption et les malversations économiques et financières** commises au Burundi en vue de contribuer à la promotion de la bonne Gouvernance, seule garante d'un développement durable et intégral du pays.

II. REALISATIONS SOUS DIVERS AXES.

Les réalisations de l'année 2016 ont été effectuées suivant différents axes à savoir : Axe Sensibilisation, Formations et Information, Axe Dénonciations, Axe Enquêtes et suivi, Axe Renforcement du partenariat et Axe suivi du Budget Général de l'Etat.

II.1. Axe Sensibilisation, Formations et Information

L'axe sensibilisation est un axe très important dans le travail de l'OLUCOME. La sensibilisation se fait via les formations, les séances de sensibilisation et en informant les citoyens entre autres par les médias. Il existe au sein de l'Observatoire deux types de sensibilisation : la sensibilisation en masse sur les lieux publics et la sensibilisation en groupes restreints lors des ateliers. La sensibilisation a pour objectif d'éduquer et de conscientiser la population sur les méfaits de la corruption et les malversations économiques afin que cette dernière dénonce les cas de corruption à l'OLUCOME ou aux institutions étatiques de lutte contre la corruption et laisse de côté le comportement de corrompre ou d'être corrompu. Cette activité s'accomplit dans certains cas à travers des projets que l'OLUCOME exécute.

1. Activités de l'OLUCOME sur la lutte contre l'impunité et amélioration de la situation des droits humains.

Au cours du second semestre de cette année, l'OLUCOME a pu réaliser dans la commune de Kabarore de la province de Kayanza des activités sur la lutte contre l'impunité et amélioration de la situation des droits humains. Parmi ces activités, il y a eu le recyclage des Moniteurs des Droits Humains (MDH) en Surveillance Documentation et Rapportage des violations des Droits Economiques Sociaux et Culturels (DESC). Cette activité s'est déroulée à l'Hôtel Kamotel dans la commune de Kayanza en province de Kayanza du 8 au 13 aout 2016.

Au cours de ce recyclage, les participants ont su comment distinguer une violation des droits humains d'un crime de droit commun par les exercices des études de cas tout en se fiant aux définitions suivantes : La violation des droits humains est un acte de commission, d'omission par un agent de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions en violation des lois nationales et internationales de protection des droits humains tandis qu'un crime de droit commun ou infraction pénale est un acte commis par un agent non étatique en violation des lois locales et internationales. Les formateurs ont leur expliqué que par agents étatiques, il faut comprendre qu'il s'agit d'un Etat, ses démembrements et les entreprises publiques alors que les agents non étatiques sont les entreprises privées, groupes armés, les associations (ONG), un individu et la coutume.

En plus de cette distinction, le formateur a aussi fait un point sur les types des voies de recours d'une victime d'une violation des droits humains. Les voies de recours sont de deux sortes notamment les recours judiciaires et les recours administratifs. Pour les recours judiciaires, ils sont adressés aux cours et tribunaux mais quant aux recours administratifs, ils sont adressés aux autorités des institutions publiques ou privées, des ministères, des commissions, des conseils, ... Il a précisé que pour qu'un recours soit digne de son nom, il doit être accessible, abordable, rapide et suivi d'effet.

Au cours de ces séances de recyclage, le formateur a donné des explications sur les quatre procédures de la création d'une loi internationale notamment l'adoption d'un traité qui est le fait que les Etats votent un traité, l'ouverture de la signature du traité à tous les Etats tout en précisant qu'un Etat peut le signer sans toutefois le ratifier, la ratification du traité qui est un ensemble des documents qu'un Etat via son ministère des relations étrangères signe et transmet auprès des Nations Unies et ces dernières donnent son accord et enfin,

l'adhésion d'un Etat à un traité qui est l'acceptation d'un Etat de mettre en application un traité déjà en vigueur. Il a souligné que pour qu'il y ait la ratification d'une convention ou un traité, on attend qu'un nombre bien précis des Etats le signent. Dès que ce nombre est atteint, la Convention ou le traité entre alors en vigueur.

De là, le formateur est parvenu à aboutir au vif du recyclage en parlant des DESC qui sont des droits qui visent à assurer un niveau de vie digne et adéquat à un être humain. Sur base du Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), il a pu, tout en ayant fait un exercice aux participants sur la distinction des droits civils des DESC, donner les droits garantis par le PIDESC qui sont le droit à l'auto-détermination(article 1), le droit au travail (article 6), le droit à des conditions de travail justes et favorables (article 7), le droit syndical(article 8), le droit à la sécurité sociale (article 9), le droit à la famille et à la protection familiale (article 10), le droit à un niveau de vie suffisant pour tous (article 11), le droit à la santé (article 12), le droit à l'éducation (articles 13 et 14) et le droit à la culture (article 15).

Vis-à-vis de tous les droits humains, l'Etat doit remplir trois obligations générales à savoir les obligations de **respecter, de protéger et de réaliser**. Le formateur a expliqué que dans le cadre des DESC, l'obligation de respecter signifie que l'Etat doit éviter de prendre des mesures qui ne favorisent pas la mise en œuvre des DESC ; l'obligation de protéger signifie que l'Etat doit prendre des mesures qui sont susceptibles à empêcher les particuliers à entraver les DESC et l'obligation de réaliser signifie que l'Etat doit prendre des mesures qui favorisent les citoyens à jouir et à exercer les DESC.

Par la suite, le formateur a ajouté que les obligations spécifiques de l'Etat concernent les DESC et sont au nombre de trois notamment les obligations immédiates qui demandent à l'Etat de prévaloir certains DESC sans dépenser aucun fonds en prenant des mesures par exemple, les obligations progressives qui sont des obligations qui demandent de l'argent à l'Etat pour mettre en œuvre les DESC et les obligations fondamentales minimum qui sont des obligations qui demandent à l'Etat de mettre en œuvre le minimum exigé des DESC qu'il ait ou non de l'argent. Pour parler de la jouissance d'un DESC, les biens et les services fournis par l'Etat doivent être disponibles, accessibles, acceptables et adaptables ou de bonne qualité, a-t-il continué à expliquer.

Comme l'objectif principal de l'atelier était que les participants aient le bagage suffisant pour identifier une violation d'un DESC en général et des droits à la santé et à l'éducation en particulier, le formateur a enseigné que lorsqu'un moniteur trouve qu'une des obligations générales ou spécifiques de l'Etat n'a pas été respectée alors que par exemple l'Etat avait des moyens financiers qu'il dilapide dans des missions des autorités et autres ou n'a pas pu prendre des mesures nécessaires dans la mise en œuvre des DESC, dans ce cas, on peut parler d'une violation des DESC. Mais, cela nécessite d'avoir des vraies informations pour l'affirmer. Quelques exercices d'études de cas ont été donnés dans les travaux en groupes pour identifier les cas de violations des DESC. Ces exercices se focalisaient sur l'identification d'une violation des droits à la santé et à l'éducation.

Vers la fin de l'atelier, le formateur a donné aux participants les pistes pour savoir comment faire la recherche des informations sur l'identification d'une violation d'un DESC. Sur ce, le formateur a souligné qu'on consulte plus les administratifs que les individus. Les moniteurs doivent visiter différents sites des ministères, des administrations publiques et privées, des organismes internationaux, de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de la Banque Mondiale, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD),...selon les informations recherchées soit au niveau national ou international.

Après cet atelier de recyclage, les MDHs ont mené des enquêtes sur les informations reçues sur les violations des droits à la santé et à l'éducation. Cette activité leur a demandé d'effectuer des descentes sur terrain pour s'enquérir de ces cas et de consulter les administratifs locaux, les directeurs des écoles et les chefs de certains établissements sanitaires. La visite des documents a également été réalisée pour confronter toutes les informations reçues et d'en tirer les vraies conclusions. De ce fait, 7 cas ont été collectés dont 2 en matière du droit à la santé et 5 en droit à l'éducation. Il s'agit des cas des Ecoles Fondamentales (ECOFO) de Mugongo, Gashiru, Gateko, Manga et le cas du Lycée communal et ECOFO Nyamisagara. Pour le droit à la santé, il s'agit de l'absence du centre de santé pour la population de Mugoyi et celui de la population des collines Buyumpu, Buvumo et Dusasa de la zone Rugazi.

Dans le but de mener un plaidoyer auprès des autorités provinciales en vue d'une amélioration de la situation des DESC dans la commune de Kabarore, l'OLUCOME a organisé un atelier y relatif à l'hôtel Kamotel en province de Kayanza en date du 15 décembre 2016. Sur 32 invités attendus, 27 représentants des associations sans but lucratif, des ONG internationales, de l'administration provinciale et communale, du Bureau provinciale de la santé, des syndicats, de la direction communale de l'Enseignement, de la direction provinciale de l'Enseignement et les MDHs de l'Observatoire ont participé à cet atelier.

Après une présentation d'un exposé sur les « violations » des DESC à Kabarore relatant également le cadre juridique qui permet à l'Observatoire de réaliser ce travail de surveillance, documentation et rapportage notamment les articles 44, 52, 53 et 55 de la constitution burundaise et les articles 12, 13 et 14 du PIDESC qui garantissent la réalisation des DESC plus particulièrement les droits à la santé et à l'éducation au Burundi, il y a eu des échanges fructueux qui ont aboutis aux recommandations suivantes :

A l'administration provinciale de Kayanza :

1. Prioriser les communes les plus nécessiteuses dans le cadre des interventions des ONGs internationales ;
2. Mettre en place des mécanismes de protection des infrastructures publiques existantes;
3. De privilégier les distances à parcourir que l'effectif pour prioriser la construction d'un centre de santé.

A l'administration communale de Kabarore:

1. Créer un fonds d'appui à l'éducation à Kabarore ;
2. Sensibiliser les ONGs qui veulent aider la commune Kabarore d'accepter d'opérer loin du chef-lieu de la commune ;
3. Mettre en œuvre les projets sur l'éducation et la santé inscrits dans le Plan Communal de Développement Communautaire (PCDC) actuel ;
4. Organiser les états généraux sur l'éducation en commune Kabarore pour augmenter la visibilité ;

5. Sensibiliser la population de construire les latrines pour améliorer l'hygiène.

Au Bureau Provinciale de la santé de Kayanza:

1. Créer des centres de santé intercommunaux pour réduire les distances faites par les patients ;
2. De privilégier les distances à parcourir que l'effectif pour prioriser la construction d'un centre de santé.
3. Améliorer la cartographie provinciale en matière de la santé.

Aux directions provinciales de Kayanza et communale de Kabarore :

1. Voir comment réduire les distances parcourues par les enseignants en vaquant à leur travail lors des affectations proposées par la Direction Communale de l'Enseignement (DCE) ;
2. Engager les enseignants à temps plein pour éviter les enseignants vacataires ;
3. Que les écoles ayant construit les salles de classes puissent aussi construire les bureaux de direction ;
4. Respecter les normes exigés pour la construction des écoles ;
5. Plaider auprès de l'administration scolaire pour que les toilettes filles et garçons soient séparées.
6. Améliorer la cartographie provinciale en matière de l'éducation.

Aux organisations :

1. Que les organisations à part l'OLUCOME aident aussi pour améliorer les droits à la santé et à l'éducation ;
2. Que l'OLUCOME puisse plaider auprès du Gouvernement pour qu'il engage des enseignants à temps plein ;

Aux enseignants :

1. Que les enseignants puissent habiter tout près de leurs écoles respectives pour éviter les retards au service.

PROCESSUS POUR LA RECHERCHE DE LA PAIX AU BURUNDI

Depuis avril 2015, le Burundi a connu une crise éco-politico-sécuritaire qui pèse lourdement sur le pays jusqu'aujourd'hui. Pour tenter d'y remédier, les pourparlers inter burundais ont été organisés et tenus à Bujumbura au Burundi, à Kampala en Ouganda et à Arusha en Tanzanie par les Facilitateurs mandatés à cette fin.

Dans le cadre de contribuer dans ce processus de la recherche de la paix au Burundi, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a sorti quelques publications ci-après :

1. Cri d'alarme au regard de la misère, l'insécurité, et la peur généralisée chez les habitants du Burundi

En date du 11 janvier 2016, l'Observatoire de Lutte contre la corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a adressé une correspondance à Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République Ougandaise et Médiateur dans la crise burundaise dont l'objet est le titre ci-haut mentionné. L'Observatoire a d'abord présenté ses vifs remerciements pour l'incalculable initiative du lancement de la reprise du dialogue inter burundais le 28 décembre 2015 à Entebbe en Ouganda. Cet événement était tant attendu par une multitude silencieuse de citoyens burundais qui sévit dans la pauvreté sans nom, dans la peur constante d'un lendemain incertain en raison de l'insécurité dont les propensions croissent chaque instant et laissant derrière elle des cadavres par dizaines à la merci des intempéries et des charognards dans la Capitale Bujumbura ou dans d'autres localités.

Il a ajouté qu'à l'issue des cérémonies de lancement de ce dialogue inter burundais, la délégation du Gouvernement de fait de la République du Burundi a rejeté les assises qui étaient projetées au 06 janvier 2016 à Arusha en Tanzanie pour continuer ces pourparlers. Cette délégation a rejeté l'invitation du CNARED par la Médiation sous le prétexte qu'il n'est pas reconnu par la loi burundaise. Elle a également remis en cause la représentativité des organisations de femmes et de la société civile burundaise. Par cette lettre, l'OLUCOME a considéré que ces allégations du Gouvernement sont comme une intentionnelle stratégie de faire trainer les négociations ou même de les boycotter purement et simplement. L'illustration éloquent de ce probable boycott est le prétexte

avancé par le Gouvernement de Bujumbura quand il a interpellé le Médiateur dans la crise burundaise à lever toutes ces inquiétudes évoquées ci-haut.

A travers cet écrit, l'OLUCOME a souligné que le Gouvernement vient, de façon à peine voilée, de manifester de manière ostensible et véhémement cette intention de se maintenir au pouvoir en toute illégalité et faire ainsi un pied de nez au Burundais et à la communauté internationale particulièrement la Sous-région et la Communauté Est-Africaine. La division ethnique est devenue une arme pour lui et le parti CNDD-FDD et son discours tourne autour de ce thème si cher au point qu'il ne cesse de rappeler les douloureuses dates de l'histoire du Burundi pour tenter de rassembler les irréductibles ethnistes autour de cette idée qui leur est si chère : la fissure ethnique hutu-tutsi, a-t-il continué. L'OLUCOME en a fait les frais quand, à travers ses communiqués de presse et déclarations, le CNDD-FDD a fait sciemment une mauvaise lecture de la lettre qu'il a adressée au Médiateur le 23/11/2015 portant le numéro 049/olucome/11/2015, une fausse accusation de promouvoir une alternance ethnique au pouvoir. Les deux communiqués portent respectivement les numéros 44 et 45 signés le 14 décembre et 23 décembre 2015. L'OLUCOME a dit, à travers cette lettre, que ces communiqués convaincront le Médiateur que la référence aux ethnies dans ces communiqués a pour but de diviser les burundais et de jeter en pâture toute personne qui n'épouse pas les vues du parti et de son gouvernement. Aussi, le parti CNDD-FDD de même que le Gouvernement se servent non seulement des structures administratives mais aussi des médias publics pour raviver la division entre les burundais et aux frais des subsides de l'Etat provenant des impôts et taxes des contribuables. Ces deux communiqués rédigés en quatre langues ont été passés intégralement pendant plus de 25 minutes chacun dans un journal télévisé de 30 minutes d'où il est évident qu'au lieu de s'atteler au dialogue pour vider le contentieux politique existant, ils cherchent des faux-fuyants pour se soustraire au dialogue, l'Observatoire a-t-il ajouté.

Il a continué en affirmant que comme l'Observatoire l'a, à maintes reprises, évoqué dans ses communiqués et correspondances, les questions fondamentales qui hantent les burundais ne pourront trouver des remèdes durables que dans le dialogue inclusif inter burundais, entre les vrais protagonistes. Il s'agit là de l'unique voie à emprunter si non les moments difficiles que traverse le Burundi peuvent se détériorer davantage. De là, l'Observatoire a brièvement brossé au Médiateur un état de lieux de la situation au Burundi.

Depuis le 26 Avril 2015, date du début des manifestations de la population burundaise contre le troisième mandat (de Pierre Nkurunziza) contraire à la Constitution et à l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, près de 400 personnes auraient été assassinées de façon inhumaine, plus de 300 mille autres se sont réfugiées dans les pays de la sous-région, des biens matériels publics et privés ont été dégradés, détruits par le feu ou les armes, cinq stations de radios et deux de télévision privées ont été anéanties avant d'être fermées par décision de justice burundaise.

Plus d'une dizaine d'organisations de la société civile ont été suspendues puis radiées, plus de 50 journalistes et près de 100 défenseurs des droits humains ont été contraints de fuir le pays pour leur sécurité, plus de 6.000 personnes ont, d'après les informations officielles, été emprisonnées pour la simple raison qu'elles se sont érigées contre le troisième mandat.

La corruption a déjà été instituée comme un mode de gouvernement et s'est accentuée, la monnaie burundaise a perdu sa valeur, presque tous les partenaires techniques et financiers du Burundi ont retiré leur confiance aux autorités du Gouvernement burundais, la misère chez la grande majorité des burundais s'est accentuée au moment où un minime groupe de dirigeants illégitimes continue à s'enrichir illicitement et de façon scandaleuse pendant que la population est condamnée dans une misère sans nom, l'insécurité et à une peur généralisée suite à la volonté d'une seule personne qui veut à tout prix sa longévité au pouvoir,...

Cette misère généralisée se manifeste à travers la loi n°1/22 du 31 décembre 2015 portant fixation du budget général de l'Etat exercice 2016. Les ressources passent de 1444,4 milliards en 2015 à 1119,9 milliards en 2016 soit une diminution de 3,0%.

Les recettes fiscales hors exonérations dans la loi des finances 2016 s'établissent à 613 milliards de Fbu contre 658,9 milliards de Fbu dans la loi de finances 2015, soit une diminution de 6,9%. Les recettes non fiscales sont estimées à 65,6 milliards de Fbu contre 60,3 milliards de Fbu pour l'exercice 2015, soit une augmentation de 8,7%. Les dons sont estimés à 374,7 milliards de Fbu contre 699,6 milliards en 2015, soit une diminution de 46,4% par rapport à la loi des finances pour l'exercice 2015. Les charges du Budget Général de l'Etat pour la gestion de l'exercice 2016 sont de 1259,6 milliards de Fbu contre 1562,9 milliards de Fbu pour l'exercice 2015, soit une diminution de 19,4%.

Les dépenses courantes sont estimées à 742,4 milliards de Fbu contre 756,6 milliards de Fbu pour l'exercice 2015, soit une diminution de 2%.

Les dépenses en capital et prêts nets sont de 518,2 milliards en 2016 contre 806,2 milliards en 2015. Ce qui représente une baisse de 35,7%.

Le déficit de l'Etat dans le projet de loi des finances 2016 est évalué à 140,7 milliards contre 118,4 milliards en 2015, soit une augmentation de 17,4%.

Pour équilibrer le budget, le projet de loi de finances pour l'exercice 2016 doit combler ce déficit par un financement extérieur net négatif de 1,6 milliards de FBU et le financement intérieur net positif de 142,4 milliards de FBU. A ce point, l'OLUCOME a précisé à travers cette lettre que ce qui est grave, c'est que le Gouvernement du Burundi, qu'en plus, des emprunts en terme des milliards qu'il va demander aux banques commerciales privés par semaines, il va continuer à sucer le contribuable burundais sans rien espérer en retour et l'OLUCOME a estimé que ce budget est fantaisiste du simple fait qu'il est irréalisable car le Burundi est le pays le plus pauvre du monde avec un PIB par habitant de 315.2 dollars américains selon le rapport du Fonds Monétaire International (FMI) de 2015.

Il a ajouté que c'est pour cette raison qu'en plus du non respect de l'Accord d'Arusha et de la Constitution, d'autres problèmes assaillent le peuple burundais et devraient faire l'objet de discussions approfondies au cours des négociations car ils hantent tellement le pays que s'ils n'étaient pas résolus dans l'immédiat ils pourraient condamner les citoyens burundais à une dégradation de l'économie nationale, accentueraient le sous-développement et par conséquent il surviendrait un appauvrissement inévitable de la population. Il s'agit notamment du leadership, de la démographie extrêmement galopante, du taux de chômage élevé, de l'amenuisement des terres, de la corruption et de détournement des deniers publics, de l'enrichissement illicite, de la justice sociale, de la distribution équitable des revenus du pays, de l'indépendance de la justice, de la confusion des pouvoirs entre les mains d'une seule personnalité, de la politique de l'emploi, de l'assainissement du climat des affaires, de la lutte contre la pauvreté, de l'élargissement de l'assiette fiscale, de la limitation des libertés publiques, des réfugiés, du désarmement de la population, de la diplomatie, des corps de défense et de sécurité, l'alternance politique au pouvoir, etc.

L'Observatoire a également rappelé que le dialogue inter burundais conduit à Bujumbura par les Nations Unies et soutenu par l'Union Africaine, la Communauté Est-Africaine et la CIRGL avait abouti aux clauses de réouverture de certaines stations de radios privées, de libérer inconditionnellement les manifestants, d'annuler des mandats d'arrêts contre certains leaders burundais,... mais il a été observé que jusqu'à l'heure de transmission de cette correspondance, aucune de ces clauses n'avait pas encore été mise en application par le Gouvernement. Et l'OLUCOME était partie prenante dans ce dialogue.

A travers cette correspondance, l'Observatoire a demandé à Son Excellence Monsieur le Président de la République Ougandaise et Médiateur dans la crise burundaise, de redoubler d'efforts et de continuer à accompagner les burundais dans la voie des négociations afin de trouver des solutions durables à cette situation alarmante malgré que le Gouvernement de Bujumbura veut à tout prix fatiguer tout le monde y compris le Médiateur. Si une fois, cette situation n'est pas résolue, il y a risque de contaminer la sous-région et partant, cette situation deviendrait un fardeau lourd pour l'Afrique et la communauté internationale, a-t-il ajouté.

L'Observatoire s'est inscrit en faux encore une fois contre toute personne physique ou morale qui amène au Burundi les enseignements ou idéologies de division ethnique pour arriver ou se maintenir au pouvoir au lieu de se pencher sur des solutions durables aux problèmes de pauvreté, de l'isolement et de l'insécurité qui accentuent la misère des burundais.

L'OLUCOME en tant qu'une organisation qui prône pour la non-violence, a demandé au Médiateur de rappeler à ceux qui sont en train d'utiliser la violence, que ça soit ceux qui sont au pouvoir ou de l'opposition ou autres groupes qui commettent des crimes inadmissibles que par voie de conséquence la justice nationale ou internationale les poursuivra un jour d'où la raison pour laquelle les organisations habilitées sont entrain de rassembler toutes les preuves y relatives.

Pour terminer cette lettre, l'OLUCOME a prié Son Excellence le Médiateur, de continuer à convaincre le Gouvernement de Bujumbura à regagner la table de dialogue inter burundais sans condition en se souciant prioritairement des besoins urgents de la paix, de la sécurité et du développement économique des citoyens burundais plutôt que de privilégier ses avantages et maintenir une seule

personne au pouvoir ad vitam aeternum. De cette manière, le Médiateur aura rendu au Burundi la précieuse dignité qui lui manque tant pour le moment suite aux déchirements fratricides de ses fils et filles.

2. Le soutien d'un dialogue inclusif inter burundais à l'étranger avec les vrais protagonistes

L'OLUCOME a sorti son deuxième communiqué en date du 29 avril 2016 dans lequel il marque son soutien au dialogue inclusif inter burundais externe.

Par le truchement de ce communiqué, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a déploré les assassinats qui ne cessent de se commettre dans le pays plus particulièrement en Mairie de Bujumbura, depuis l'annonce de la candidature de Pierre Nkurunziza au 3^{ème} mandat très contestée et qui s'intensifiaient malheureusement ces jours-là. Ces assassinats avaient déjà fait plus de 470 morts selon les organisations internationales et plus de 250 000 burundais avaient été obligés de se réfugier dans les pays de la sous-région et autres. A cet effet, l'Observatoire a interpellé le Gouvernement en place, les mouvements armés et autres individus qui participent d'une manière ou d'une autre dans ces assassinats de se ressaisir et d'abandonner ce mauvais comportement de certains animaux sauvages car ils seront un jour poursuivis par la justice nationale et / ou internationale. De plus, l'OLUCOME a précisé qu'à cela s'ajoute la pauvreté sans nom qui augmente du jour au jour car il existe des familles qui reçoivent difficilement un seul repas maigre par jour. Cette situation de peur généralisée, d'insécurité et de pauvreté sans nom a amené la plupart des citoyens burundais à penser que leur espérance de vie est à peine de 24 heures, le communiqué continue à souligner.

Par la suite, l'Observatoire a dit qu'étant l'une des organisations de la société civile burundaise qui a pris part aux différentes séances des pourparlers entre le Gouvernement en place de Bujumbura et les partis politiques de l'opposition tenues à Bujumbura depuis le mois de mai 2015, à Entebbe et à ARUSHA, a remercié la médiation dans la crise burundaise d'avoir programmé du 2 au 6 mai 2016 les nouvelles rencontres des pourparlers entre le Gouvernement en place et ses vrais protagonistes à Arusha en Tanzanie. Cependant, l'OLUCOME a déploré l'attitude égoïste du Gouvernement en place et de certains individus

Rapport annuel des activités de l'OLUCOME de 2016

Sis Chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1^{er} étage. Tél : + 257 22 25 20 20, Site web: www.olucome.bi

qui veulent tarder ces pourparlers en avançant différents prétextes sans fondements valables.

En guise de rappel, l'Observatoire a mentionné que les négociations d'Arusha de l'année 2000 se sont beaucoup plus démarquées par le partage des postes entre les politiciens d'alors même si il en est sorti les accords qui ont permis le rétablissement de la paix au Burundi. Sur base de cette expérience, l'OLUCOME a affirmé qu'il ne joindra pas sa voix dans ces prochaines négociations à ceux qui privilégieraient le partage des postes mais plutôt aux participants à ces pourparlers qui priorisent les questions primordiales qui hantent le pays telles que l'arrêt des assassinats, la peur généralisée et la misère sans nom chez les burundais.

Par le biais de ce communiqué, l'OLUCOME a rappelé que parmi les questions à étudier lors de ces pourparlers devraient entre autre figurer celles relatives au respect de l'Accord de paix et réconciliation d'ARUSHA et la Constitution burundaise, aux libertés publiques, économiques, civiles et sociales, au désarmement, au retour des réfugiés, à la séparation des pouvoirs, à l'impunité des crimes, à la réouverture des médias, à l'enrichissement illicite, à la corruption, à l'alternance constitutionnelle au pouvoir et à l'annulation des poursuites judiciaires à l'endroit de certains leaders de l'opposition, de la société civile et des média, à la libération des prisonniers politiques et à la lutte contre les inégalités sociales.

Vers la fin de ce communiqué, l'OLUCOME a recommandé ce qui suit :

a. Au Gouvernement en place :

- i) De renoncer à l'initiative solitaire d'un dialogue avec ses amis politiques uniquement mais plutôt avec les vrais protagonistes politique de tous les bords pour un riche débat d'idées autour de la question cruciale de la paix, de la sécurité et de développement durable pour tous sinon le Gouvernement en place risquerait de se complaire dans un narcissisme pur et simple;
- ii) De participer aux prochains pourparlers sans conditions à Arusha parce que la voie du dialogue est l'unique solution idéale et salutaire pour une paix réellement durable pour les burundais.

b. A la Médiation :

- i) De prendre toutes les précautions afin que ces pourparlers durent au maximum un mois avec des résultats tangibles car les burundais en ont assez avec la commission de ces crimes contre l'humanité et la pauvreté sans nom car le Burundi est aujourd'hui classé le dernier pays du monde selon le rapport du Fonds Monétaire International de 2015 avec un PIB de 315,2 dollars américains par habitant mais aussi la peur généralisée et autres problèmes se sont accaparés de sa population;
- ii) De proposer à la fin de ces pourparlers une commission ad hoc composée des membres des burundais neutres, de l'EAC, de l'Union Africaine et des Nations Unies de suivi des mécanismes arrêtés pour la réalisation des résolutions prises au cours de ces pourparlers car l'expérience prouve que dans quelques cas, certains politiciens burundais doivent avoir une main étrangère qui les pousse pour mettre en application certaines décisions.

c. Aux politiciens burundais :

- i) De prendre part aux prochains pourparlers à Arusha tout en mettant en avant l'intérêt du peuple burundais ;
- ii) De renoncer à toute action qui annihilerait toute l'architecture de la paix que la médiation avait l'intention de mener en faveur du Burundi ;
- iii) De faire preuve de lucidité et s'inscrire dans la ligne de la paix par tous les moyens et à tout prix.

d. Aux Nations Unies, à Union Européenne, à l'Union Africaine, à la Communauté Est-Africaine, à la CEEAC et aux pays amis du Burundi

- i) De continuer à nous prêter main forte afin de convaincre à cet effet le Gouvernement burundais en place pour qu'il rejoigne sans conditions à l'équipe de la Médiation pour ce prochain round des pourparlers avec tous les groupes mais dont les vues sont réellement divergentes de celles de celui-là pour une paix

fondée sur des bases solides comme en 2000 quand les Accords d'Arusha ont été conclus ;

- ii) De rester toujours aux côtés des Burundais, comme par le passé, jusqu'au dénouement total et à la mise sur pied de nouveaux fondements solides de la réconciliation entre tous ses fils et filles et des institutions viables et fortes;

e. A la société civile burundaise dans toute sa diversité

- i) Malgré les menaces qui pèsent sur elle, de rester unie et de continuer à joindre leurs efforts étant ensemble à ceux des autres burundais et à ceux des partenaires internationaux ou régionaux pour le respect des valeurs fondamentales de notre pays et du monde civilisé en luttant contre le non-respect des droits fondamentaux de la personne par qui que ce soit, contre la dilapidation des deniers publics, la discrimination en tout domaine, la détention illégale d'armes à feu et leur usage, les inégalités sociales de tout ordre,...

3. Qui a l'intérêt que l'insécurité, la misère, la peur et l'isolement vis-à-vis de la communauté internationale continuent à se manifester sur notre pays ?

Dans son communiqué du 18 mai 2016 dont le titre est ci-haut mentionné, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a fait savoir qu'il est tellement préoccupé par la dégradation du jour au jour de l'économie burundaise et le recul du pays en matière de stabilité politique, de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption, des libertés publiques, du chômage et de la démographie d'où le Burundi est classé parmi les dix premiers pays du monde où ces domaines ci-haut cités vont mal.

Il a continué à signifier que ce recul dans ces différents domaines s'est accentué avec l'avènement de la crise politico-sécuritaire vers la fin du mois d'avril 2015. L'origine de cette crise a été la présentation de la candidature du Président Pierre Nkurunziza aux présidentielles de 2015 pour briguer le 3ème mandat alors qu'il allait bientôt terminer ses deux mandats que la Constitution burundaise lui autorise. Ce non-respect des accords d'Arusha et de la constitution du Burundi a amené les partis politiques de l'opposition, les organisations de la société civile et une partie de la population burundaise et la

communauté internationale à réclamer pour que les principes démocratiques soient respectés mais en vain.

Ce communiqué informe qu'étant donné que le Gouvernement disait qu'il n'avait pas autorisé les manifestations à cette époque, il y a eu dans certains cas des confrontations entre la population et les policiers sous des effets de tirs d'armes, il s'en est suivi les assassinats ciblés, les enlèvements et les emprisonnements des personnes soupçonnées d'être les anti-troisième mandat, et l'apparition des fosses communes dans certaines localités. Le bilan révélé par certaines organisations internationales démontrait qu'il y a eu plus de 500 morts, plus de 250 000 burundais réfugiés, plus de 6000 prisonniers ainsi que 5 stations de radios et une télévision privées brûlées. Ces actes ignobles mentionnés ci-hauts qui persistaient, continuaient à semer la peur généralisée dans les cœurs des citoyens burundais à tel enseigne qu'ils se demandent : « Où allons-nous ? »

Le même communiqué a montré comment le Burundi même si il avait mobilisé plus de 5 milliards de dollars américains (soit plus de 75 mille milliards de Francs burundais) pour le CSLP I et II, a connu des échecs face à ses prévisions de croissance économique jusqu' à enregistrer un taux de croissance de -7% en 2015. Ces fonds avaient été promis après que le Burundi ait reçu le privilège d'atténuation de la dette extérieure de 1,480 milliards de dollars américains soit près de 2 220 milliards de Francs burundais. Ces échecs de croissance économique ont été dus aux problèmes de gouvernance, de leadership, de respect des droits de l'homme et de planification,

En matière de lutte contre la corruption, le Burundi qui était classé parmi les 40 premiers pays les plus corrompus du monde en 2006 était classé à la date de la sortie de ce communiqué parmi les 10 premiers pays les plus corrompus du monde avec de nouvelles formes de corruption où le parti au pouvoir, certains individus au pouvoir et les commissionnaires chacun demande sa part généralement entre 10% et 15% du prix du marché attribué. Ce qui a favorisé et favorise le clientélisme, l'enrichissement illicite d'une poignée de gens, les injustices de toute sorte, la longévitité au pouvoir, les inégalités sociales, l'impunité des crimes,...

A travers ce document de presse, l'OLUCOME a souligné que, Eu égard à cette situation alarmante ci-haut évoquée, il se trouve dans l'obligation de se poser les interrogations ci-dessous :

- Qui a l'intérêt à ce que le dialogue inter burundais inclusif ne soit pas organisé dans les meilleurs délais ?
- Qui a l'intérêt que l'insécurité, la misère, la peur et l'isolement vis-à-vis de la communauté internationale continuent à se manifester sur notre pays ?
- A qui profite cette crise politico-sécuritaire ?
- Qu'est-ce que le Gouvernement en place a fait pour maîtriser les ingrédients de la guerre notamment le taux de chômage élevé, la démographie galopante, les inégalités sociales, les injustices de toute sorte, l'impunité des crimes, la violation des droits de l'homme et la misère ?

De là, l'OLUCOME a formulé des recommandations suivantes :

Au Gouvernement en place :

- a. De renoncer à l'initiative solitaire d'un dialogue avec ses amis politiques uniquement mais plutôt avec les vrais adversaires de tous les bords pour un riche débat autour de la question cruciale de la paix et du développement durable.
- b. De mettre en application les différentes exigences des partenaires techniques et financiers en l'occurrence la participation au dialogue inter burundais inclusif avec ses vrais protagonistes à Arusha en Tanzanie prévu ce 21 mai 2016 , le respect des droits de l'homme,...pour permettre aux citoyens burundais qui sont actuellement accablés par la faim et l'insécurité de sortir de cette situation par l'octroi au Burundi des financements extérieurs;
- c. D'arrêter les actes d'assassinats et d'enlèvements des personnes car les commanditaires et les auteurs de ces derniers répondront un jour à ces actes devant les juridictions tant nationales qu'internationales.

A la médiation :

- a. D'accélérer le processus de dialogue inclusif inter burundais entre le Gouvernement en place et ses vrais protagonistes afin d'amener les participants aux pourparlers à générer des solutions durables à tous les problèmes qui hantent le Burundi pendant un mois au maximum. Ces questions sont notamment, le respect de l'Accord de paix d'ARUSHA et la Constitution burundaise, le respect des libertés publiques , économiques, civiles et sociales, le désarmement, le retour des réfugiés, la séparation des pouvoirs, l'impunité des crimes, la réouverture des médias, l'enrichissement illicite, la corruption, l'alternance

constitutionnelle au pouvoir, l'annulation des poursuites judiciaires à l'endroit de certains leaders de l'opposition, de la société civile et des médias, la libération des prisonniers politiques, la lutte contre les inégalités sociales, la lutte contre l'impunité, le recours aux armes et aux coup d'Etat.

A la communauté internationale :

a. De rester toujours au côté des burundais jusqu'au dénouement de cette crise politico-sécuritaire.

Aux partis politiques de l'opposition :

a. De répondre à l'appel de la Médiation sans conditions pour un dialogue franc;

b. De renoncer à toute action qui fait entrave au retour de la paix par tous les moyens et à tout prix;

c. D'amener, lors des pourparlers, des visions et programmes à mettre en œuvre pour résoudre cette instabilité politique, sécuritaire et économique chaotique en précisant les moyens d'y parvenir.

A la population :

a. De rester solidaire et refuser toute sollicitation politicienne tendant à vous amener dans les violences ou division de toute forme.

A la société civile burundaise :

a. De constituer un vaste réseau des citoyens qui n'obligent qu'aux politiciens en général et aux dirigeants en particulier de la redevabilité vis-à-vis de leurs promesses électorales et le strict respect des lois.

4. Position des organisations de la société civile burundaise OLUCOME et la Ligue Iteka adressée au Facilitateur Son Excellence Benjamin William Mkapa

Le dialogue inter burundais externe initialement prévu du 2 au 6 mai 2016, a eu lieu du 21 au 24 mai 2016 à Arusha en Tanzanie. A cette occasion, l'OLUCOME et la Ligue Iteka parmi les organisations de la société civile invitées à ces pourparlers ont adressé à Son Excellence Benjamin William Mkapa leur position à travers un document signé le 23 mai 2016. En effet, à travers ce document, ces deux organisations ont remercié le Facilitateur (la

médiation) pour les avoir invités dans le dialogue inter burundais à Arusha en Tanzanie du 21 au 24 mai 2016. Elles lui ont remercié aussi pour tous les efforts qu'elle fournit en organisant les réunions de dialogue inter burundais dans l'objectif de dénouer la crise politico-sécuritaire qui accable actuellement le Burundi. Cependant, elles ont révélé qu'il convient de remarquer qu'il y a des organisations de la société civile burundaise très actives et certains protagonistes directs du Gouvernement du Burundi qui n'ont pas été invités dans ces consultations.

Ce document a fait état de la situation qui prévalait à cette époque au Burundi en notifiant que le Burundi vivait une période de crise déclenchée avec la contestation des organisations de la société civile burundaise, des partis politiques et une partie de la population burundaise contre la candidature du Président Pierre Nkurunziza aux présidentielles de 2015. Etant donné que le Gouvernement considérait qu'il n'a pas autorisé les manifestations de la population, les forces de l'ordre, réprimant ces manifestations ont causé des morts et des blessés ainsi que des emprisonnements en masse.

Par la suite, il s'en est suivi de graves violations des droits de l'homme comme les assassinats ciblés, les enlèvements des personnes soupçonnées d'être contre le troisième mandat, de nombreux cas de torture, des emprisonnements arbitraires etc. Des fosses communes ont apparues et ces actes ignobles ont continué à se perpétrer dans le pays. Le bilan à cette date de signature de ce document révélé par les organisations internationales précisait qu'il y a eu plus de 700 morts, plus de 270 000 réfugiés, plus de 6000 prisonniers, d'innombrables blessés, des biens matériels publics et privés dégradés et détruits par le feu ou les armes.

Cette crise qui a secoué le Burundi a également occasionné la suspension des activités de plus de dix organisations de la société civile ainsi que la fermeture et/ou la destruction de 5 stations de radios et de deux télévisions privées. A la date de signature de ce document, les leaders des organisations de la société civile indépendante du pouvoir ainsi que les responsables des médias privés indépendants ont fui le pays pour échapper aux assassinats ciblés.

En cette période, la population burundaise vivait dans une peur généralisée et cette situation a continué car ces actes ignobles étaient perpétrés par certains agents de l'Etat et les mouvements armés. Aucune couche de la population n'était épargnée de ces violations des droits de l'homme. Cependant, la

catégorie de la population la plus menacée de mort et d'emprisonnement était et est la jeunesse alors qu'il est le moteur de développement du pays.

Ce document a aussi mis en exergue la situation économique du moment. L'économie burundaise ne cesse de dégringoler du jour au jour car les projets de développement issus du Budget Général de l'Etat exercice 2016 (financés à plus de 90% par l'extérieur) ne sont pas réalisés même si ils sont sur papiers à cause du retrait de la majorité des partenaires techniques et financiers dans l'octroi de l'aide budgétaire et des appuis projets. Cette situation a contribué à la dévaluation de la monnaie par la réduction de la quantité des devises et la planche à billets (1USD contre 2000 Francs burundais), l'élévation du taux de chômage, ... Pour ces dix dernières années, le Gouvernement avait mis en œuvre deux programmes CSLP I et II (Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté) . Pour la réalisation du CSLP II, le Burundi avait mobilisé une somme de 5 milliards de dollars américains soit 75 mille milliards de Francs burundais mais le taux de croissance estimé pour l'année 2015 de 8% n'a pas été atteint à cause de la mauvaise gouvernance, de la faiblesse du leadership et du respect des droits de l'homme.

A la fin de l'année de 2015, le taux de croissance a chuté jusqu' à -7%. Le Burundi est aussi touché par la faim avec un indice de faim d'environ 40% et un taux de malnutrition infantile de plus de 60%, explique ce document. La preuve en est qu'une partie des citoyens burundais mangent difficilement une fois par jour. Et le rapport du Fonds Monétaire International (FMI) de 2015 qui classe le Burundi comme le premier pays le plus pauvre du monde. Suite à ces faiblesses en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'homme, de nutrition, ..., le Burundi est également classé parmi les 10 premiers pays du monde mal cotés dans ces domaines.

Sur base de cette situation alarmante décrite ci-haut, l'OLUCOME et la Ligue Iteka ont conclu qu'il s'avère évident que le Burundi a urgemment besoin d'un leadership incontesté qui puisse sauver le pays du naufrage politique, économique et social.

De ce fait, ces deux organisations ont proposé au Facilitateur dans la médiation sur la crise burundaise les préalables suivants, qui doivent être mis en application pour le bon déroulement et l'atteinte des meilleurs résultats des pourparlers :

- a. Inviter les représentants des organisations de la société civile burundaise et des médias qui ont été affreusement touchés par cette crise en cours notamment les représentants des organisations de la société civile suspendues, les organisations de la société civile des jeunes ainsi que les représentants des radios indépendantes détruites et qui restent fermées ;
- b. Inviter également les représentants des groupes armés existants qui déstabilisent la paix au Burundi, sans lesquels toute accalmie retrouvée serait toujours menacée;
- c. Exiger au Gouvernement en place et aux groupes armés d'arrêter les violences et les emprisonnements injustes ou / et perpétrés dans tous les coins du pays (assassinats ciblés, les enlèvements des personnes et les tueries de tout genre par les tirs d'armes à feu, les emprisonnements arbitraires, le lancement des grenades, les tortures et les autres techniques horribles de tuer) ;
- d. Exiger au Gouvernement en place de mettre en application les résolutions issues du dialogue inter burundais organisé par les Nations Unies à Bujumbura depuis mai 2015 entre le Gouvernement et les partis politiques notamment la réouverture de certaines stations de radios privées, de libérer inconditionnellement les prisonniers politiques, d'annuler des mandats d'arrêts contre certains leaders burundais de l'opposition, de la société civile et des médias,...
- e. Obliger le Gouvernement en place de lever la mesure de suspension de plus de dix organisations de la société civile burundaise ; amener la communauté internationale et le Gouvernement burundais à garantir la sécurité des biens et des Burundais vivants tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.

L'OLUCOME et la Ligue Iteka ont également demandé au Facilitateur de mettre sur la table de négociations les questions estimées cruciales nécessitant des solutions durables pour que le Burundi termine avec le cycle des violences et de sous-développement :

- a. le respect de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et la constitution burundaise ;
- b. Comment sortir de la pauvreté qui sévit la population burundaise ?

A la fin de ce document, ces deux organisations ont précisé qu'étant donné que le Burundi venait de passer toute une année dans cette crise, qu'elles demandent

au Facilitateur d'accélérer le processus de dialogue inclusif inter burundais entre le Gouvernement en place et ses vrais protagonistes afin d'amener les participants aux pourparlers à générer des solutions durables à tous les problèmes qui hantent le Burundi pendant un mois au maximum.

5. MEMORANDUM DE L'OLUCOME SUR LES SOLUTIONS A APPORTER A LA CRISE BURUNDAISE ACTUELLE

Dans l'objectif de contribuer efficacement au dialogue inter burundais externe, l'OLUCOME a transmis en date du 13 juillet 2016 à Son Excellence Monsieur Benjamin William Mkapa, le Co-Facilitateur dans la crise burundaise, un Mémoire dont son intégralité est ci-après :

1. L'Observatoire de Lutte contre la corruption et les malversations Economiques (OLUCOME) toujours préoccupé par la crise actuelle au Burundi est conscient que les remèdes durables à cette dernière doivent être fondés et ancrés dans ses réelles causes. Car si l'on focalise la recherche de solutions sur les fausses causes, l'Observatoire estime qu'elles seront également dérisoires.

La Médiation est dès lors demandée à cerner les vraies questions qui hantent la stabilité politique, économique, sécuritaire et sociale au Burundi en établissant les priorités dans les causes et leurs remèdes ainsi que les protagonistes même si pour le gouvernement la discrimination dans la détermination de ces derniers semble être le maître mot.

Ère partie : Les causes majeures du cycle de violences et du sous-développement au Burundi

1. Le Burundi est un pays de l'Afrique centrale qui a accédé au régime présidentiel le 28 novembre 1966 sous le coup de force du Président de la République le capitaine Michel Micombero qui avait renversé Ntare V le Prince Ndizeye Charles. Durant la période de la royauté, les burundais étaient unis, travaillaient tous pour le même Roi et la même Nation sans aucune exclusion, participaient au développement du Royaume et combattaient ensemble tout ennemi du Burundi. La preuve la plus citée étant la redoutable bataille contre l'esclavagiste Rumailza et les premiers envahisseurs allemands. L'idéologie ethnique (Tutsi, Hutu, Twa) a pris racine dans les cœurs des burundais et a été

Report annuel des activités de l'OLUCOME de 2016

Sis Chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1^{er} étage. Tél : + 257 22 25 20 20, Site web: www.olucome.bi

arrosée par les colonisateurs successifs qui en ont fait une base politique dans tous les domaines de leur intervention. Les régimes politiques qui ont succédé à la colonisation n'ont pas changé le mode de gouvernement mais ont plutôt amplifié les tensions ethniques par des politiques de discrimination. Les années sombres dans l'histoire de notre pays ont été le couronnement de cette politique d'exclusion et nous citons les tristes événements de 1965, 1972, 1988, 1991, 1993 qui ont mis à nu l'exploitation des ressentiments ethniques dans le but d'accéder au pouvoir pour les uns et de s'y maintenir pour les autres. Les crimes qui ont été perpétrés à toutes ces occasions consistaient en des actes d'extermination des opposants politiques réels ou supposés. Les trois partis politiques UPRONA FRODEBU et CNDD-FDD qui ont dirigé le Burundi depuis l'indépendance n'ont pas développé le pays comme il fallait mais les autorités issues de ces partis renforçaient leur parti politique pour se maintenir au pouvoir, s'enrichissaient individuellement au détriment de la population et n'étaient pas aussi épargné de tous ces vices décrits ci-hauts.

Les mêmes actes ont été réédités lors de cette crise de depuis avril 2015. Ainsi, l'envie inconsidérée du pouvoir et la volonté d'y accéder par toutes les formes de voies, y compris les plus brutales, et de s'y maintenir quoi qu'il en coûte, date de très longtemps chez nos politiciens burundais qui ont, sans nul doute, été nourris à cette politique de la brutalité, ce qui les incite à tuer l'autre physiquement, psychologiquement, économiquement,... pour gagner illégalement l'« honneur » et l'argent.

2. La politique de la brutalité n'a pas épargné le Président Pierre Nkurunziza. Il est plus qu'évident que, lors de l'accession au pouvoir, le discours était le respect scrupuleux de la constitution et par voie de conséquence de l'Accord d'Arusha pour la paix dont celle-ci est issue, mais l'appétit venant en mangeant, il y a pris goût. Il a initié à plusieurs reprises des manœuvres sans équivoque dans le but de se pérenniser au pouvoir par divers moyens. Il a tenté de faire modifier la constitution par le Parlement en 2014 et n'a manqué qu'une seule voix. Il ne lui restait que la voie de la Cour constitutionnelle qui lui obéit au doigt et au regard. Il y est ainsi parvenu et a par là-même réussi son pari de se succéder à lui-même en ne lâchant pas le pouvoir après ses deux mandats constitutionnel.

3. Son maintien au pouvoir obéit à une logique : celle de s'accaparer de la richesse nationale et a, à cette fin, mis en place, avec ses alliés issus du même parti politique, un système et des lois les protégeant parce que même la justice est mise au pas par le Président et son système. A titre d'exemple, les membres de la Cour constitutionnelle burundaise sont nommés par le Président et ne peuvent pas agir contrairement à ses ordres sinon la révocation de leur fonction est la sanction la plus rapidement prise contre tout esprit ou velléité indépendant. Aussi, l'OLUCOME a traité plus de 1000 cas de corruption et de détournement depuis sa création en 2002 qui ont fait un préjudice financier à l'Etat de plus de 1200 milliards de Francs burundais. Les institutions de lutte contre la corruption et la loi y relative (même si elle est lacunaire) existent mais elles n'arrivent pas à faire retourner ces montants suite à l'impunité et à ce système des corrompus qui sont devenus plus forts que l'Etat. Nous citerons quelques dossiers emblématiques notamment :

Dossier de corruption traité par l'OLUCOME	Montant mis en jeu en USD	Observations
Vol d'un avion présidentiel FALCON 50 en 2006	3 333 333	Sur demande du FMI et BM ,un audit international et une enquête parlementaire ont été menés mais les rapports n'ont jamais été présentés en plénière à l'Assemblée Nationale
Le contrat mafieux pour l'achat du matériel sophistiqué de communication entre la société AAE et le Ministère en charge des finances en 2008	Plus de 550 millions	Sur exigence des USA car l'entreprise était américaine, le contrat a été annulé mais par après le Gouvernement CNDD FDD s'est dirigé vers la Chine
Achat supposé d'un	8.5 millions	L'argent a été débloqué

avion présidentiel sur les frais d'AMISOM et des exploitants du Nickel de MUSONGATI		en 2014 mais jusqu'aujourd'hui l'avion n'est pas encore atterri sur le sol burundais
Fonds destinés à payer les dettes envers la REGIDESO qui logent dans les poches de certains individus	40 millions	La REGIDESO continue à faire recouvrer ces dettes même si la tâche n'est pas facile.
Fonds détournés versés par les exploitants des minerais (Renbow, Flemish,...)	2 millions	L'argent est perçu et géré directement par le cabinet du Président en dehors du budget général de l'Etat.
Avion acheté à crédit qui ne remplit pas les normes après l'avoir acheté en Chine et réceptionné à Bujumbura	30 millions USD à crédit sur 10 ans	Le Gouvernement CNDD FDD s'est dirigé vers la Chine pour solliciter un crédit d'un avion de ligne depuis 2008 l'avion est venu mais depuis son arrivée il n'a jamais décollé suite au refus des services d'aviation civile internationale car l'avion en question ne remplit pas les normes.
Interpetrol	32 millions	Volés dans les caisses de l'Etat via le différentiel de change suite à l'importation des produits pétroliers par Interpetrol, société qui importe les produits pétroliers
La concession illégale du terrain de l'ex. marché central de Bujumbura		Cette concession illégale a été suspendue car il a été donné par fraude aux autorités burundaises par une société écran chinoise dirigée par

		l'Ambassadeur du Burundi en Chine.
Détournement d'une partie du capital du port de Bujumbura	6.5 millions	Les actionnaires alliés au Gouvernement ne sont pas acquittés des montants des actions achetées mais ils continuent à percevoir annuellement les dividendes

4. La stratégie de se maintenir au pouvoir n'exclue pas les assassinats et les menaces de toute forme (emprisonnements, tortures, manipulations, corruption électorale, politique ...) envers les opposants ainsi que l'utilisation de la jeunesse burundaise dans les actes d'intimidation de la population à n'importe quelle occasion de la vie politique du pays. Il en est ainsi lors des scrutins électoraux qui ont eu lieu pour ainsi dire qu'une partie de la population élit ou a élu par contrainte, ce qui n'est pas un scrutin légal. Cette stratégie a été utilisée par tous les partis y compris le parti CNDD-FDD à la veille des élections.
5. L'autre cause majeure de la situation actuelle au Burundi est la crise du Leadership dans notre classe politique. Ainsi qu'il a été relevé plus haut, le Burundi a, depuis son indépendance, manqué de leaders politiques visionnaires dans l'intérêt général mais a eu des dirigeants de clans, d'ethnies et même de régions. Les autorités que le Burundi a toujours eues ne mettent en avant que leurs propres intérêts ou ceux de leur groupe clanique ou régional au lieu de se soucier, en priorité, des problèmes qui hantent les différentes catégories de la population burundaise. Elles font montrer de faiblesses dans les prises de décisions, l'incapacité de les faire respecter et d'établir des visions. Les Leaders burundais sont féconds en paroles mais pas en des actes concrets et réalisables suite à la mauvaise gouvernance dont la corruption entretenue par les mêmes autorités dont les discours sont uniquement creux faute de leur concrétisation. A titre d'illustration, nous citerons la vision 2025, la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, le Cadre Stratégique de

Croissance et de Lutte contre la Pauvreté(CSLP I et II) avec l'allégement de la dette à la hauteur de 1000 milliards Fbu et un financement extérieur de plus de 7 500 milliards de fbu qui au lieu de développer le pays, constitue plutôt un recul pour le développement du pays car actuellement le Burundi est le dernier pays le plus pauvre du monde avec un PIB de 315,2 USD par habitant selon le FMI .

Ce qui enfonce le Burundi dans le sous-développement est ce déficit en leadership qui permet aux autorités de ne privilégier que des affinités sectaires au lieu de prendre toutes les mesures qui s'imposent et de les faire respecter pour aboutir au développement du pays en arrêtant primordialement les sources de toutes les violences.

6. La crise actuelle découle aussi d'une part de cumul de frustrations de la jeunesse scolarisée sans emplois, les inégalités sociales, l'impunité des crimes, la population très pauvre qui ne sait pas quoi faire, de l'autre part le non-respect des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation et de la Constitution burundaise par le Président Pierre Nkurunziza pour uniquement se maintenir au pouvoir. En se référant aux actes et différents propos de certaines autorités burundaises proches du Gouvernement (à l'instar du Gouverneur de la province de Muramvya qui a osé dire que tout burundais doit du respect au Président Pierre Nkurunziza au même titre qu'un Roi car le Roi actuel du Burundi est le Président Pierre Nkurunziza) et aux trois photos d'une des pages du manuel de la classe de 8ème récemment utilisé dans le cours de sciences humaines , il est évident qu'il cherche également à devenir le Roi du Burundi. La seule position de sa photo par rapport à celle des deux monarques qui ont dirigé le pays est plus que significative de cette intention : une des photos est du vaillant Roi burundais Mwezi Gisabo qui a combattu les esclavagistes et les premiers colonisateurs allemands, l'autre du Roi burundais Mwambutsa Bangiricenge, le Roi sous la monarchie duquel le pays a recouvré son indépendance et père du Héros national Louis Rwagasore.

De ce fait, Pierre Nkurunziza est enseigné dans toutes les écoles secondaires du pays par le culte de sa personnalité dans cette intention de se faire sacrer Roi du Burundi surtout que le slogan actuel de la Commission Nationale du Dialogue Interne est la modification de la

constitution notamment dans ses dispositions relatives au terme du mandat présidentiel, etc. Sinon, si l'intention était réellement autre pourquoi ne pas avoir mis la photo du défunt Président Bagaza qu'il semble apprécier à travers ses discours. Le non-respect de la constitution et de l'accord d'Arusha est donc une autre cause profonde qui divise les burundais à l'initiative de Pierre Nkurunziza et son équipe.

7. En résumé, nous pouvons soutenir que les causes majeures de la crise actuelle au Burundi et de ces cycles de violences et du sous-développement sont le déficit en Leadership des hautes autorités du pays et l'appétit exagéré du pouvoir des leaders politiques qui mettent en place des systèmes destinés à leur assurer de s'y maintenir ainsi que l'extermination d'autrui pour écarter un problème comme l'a si bien dit un membre du parti au pouvoir, alors Conseiller du Président de la République, la dilapidation de la richesse nationale au seul profit du groupe au pouvoir, l'impunité (car la justice n'est pas indépendante) et le non-respect des lois du pays par les dirigeants.

IIème partie : Les conséquences liées à la crise actuelle

1. Ces crises qui ont touché les burundais depuis son accession à l'indépendance, ont causé d'énormes dégâts en vies humaines à hauteur des centaines des milliers, des chocs psychologiques chez la plupart des burundais, la fuite d'une partie active de la population à l'étranger et surtout vers des camps des déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays, le cycle du sous-développement, la perturbation de la paix, la mauvaise cohabitation et la discrimination (en milieux scolaires et universitaires, dans les services publics et privés) sur base des critères ethniques et régionaux.
2. Aujourd'hui, la présentation de Président Pierre Nkurunziza aux présidentielles de 2015 par son parti CNDD-FDD en date du 25 avril 2015, a amené une partie des citoyens burundais de la Capitale de Bujumbura et de certains coins de l'intérieur du pays à manifester contre son troisième mandat car celui-ci n'avait pas respecté les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation et la

Constitution du Burundi. Les policiers et certains militaires ont utilisé tous les moyens à leur disposition selon les ordres du Commandât suprême qui est le Président Pierre Nkurunziza en vue d'étouffer autant que possible ces manifestations qui pourtant avant, étaient pacifiques mais perturbées par les forces de l'ordre.

3. Le bilan actuel révélé par certaines organisations internationales fait état de plus de 700 morts, plus de 270 000 burundais réfugiés dans les pays de la sous-région et autres, plus de dix organisations de la société civile suspendues, cinq stations de radios et deux télévisions fermées après les avoir détruites, plus de 6.000 prisonniers et des biens matériels publics et privés dégradés et détruits par l'incendie ou les armes. Ces violations de droits de l'homme continuent à se commettre au Burundi malgré l'adhésion du Burundi aux traités internationaux y relatifs. L'impunité de ces crimes engendre l'intensification de ces actes ignobles de tueries décriés quotidiennement par les organisations tant nationales qu'internationales des droits de l'homme et même des pays épris du respect de la personne humaine. Ces infractions graves qui heurtent la conscience de la communauté internationale continuent à semer une peur généralisée dans les cœurs des burundais. L'OLUCOME constate qu'il y a eu et persistent des assassinats ciblés, des enlèvements suivis de meurtres de façon horrible puisque des corps sans vie sont constamment retrouvés jetés dans les boisements, les fosses communes. Ces tortures sont commises notamment sur les personnes arrêtées et détenues par le Service National des Renseignements, ... Nous regrettons aussi le réflexe de l'utilisation de la violence par certains éléments des manifestants et le réflexe de certains militaires et policiers dans la tentative du coup d'Etat manqué du 13 mai 2015 et l'usage de la manipulation de tous les côtés (pouvoir et opposition).
4. A côté de ces conséquences immédiates, celles d'ordre économique font peur. Le cours de change d'un dollar américain qui était de 1.500 Francs burundais en avril 2015, est actuellement de 2350 Fbu. Aussi, le Burundi est le pays le plus pauvre du monde selon le classement du Fonds Monétaire International (FMI) de 2015. Le taux de croissance économique au Burundi prévu en 2014 était de

8% mais il a été de -7% en fin 2015. Les prix des denrées alimentaires, des matériaux de construction, des produits pétroliers, ... ont augmenté suite à cette dévaluation de la monnaie burundaise. Aujourd'hui, une partie des citoyens burundais n'a pas à mettre sous la dent à cause de la réduction du revenu par habitant. Ce qui se matérialise par un taux de malnutrition de plus de 60% avec un indice de la famine d'environ 40%. La plupart des projets de développement se sont arrêtés suite au gel de financement extérieur, le taux de chômage s'est accentué suite à la réduction des membres du personnel de certaines entreprises et ONGs, d'une part, et à la mesure du Gouvernement de non recrutement des agents publics dans certains ministères d'autre part, la production de certaines sociétés a diminué suite au problème d'écoulement de leurs produits, ...

5. De plus, le Burundi qui était classé en 2005 parmi les 36 pays les plus corrompus et compétitifs du monde en matière économique est aujourd'hui classé le sixième pays le plus corrompu de la planète et le moins compétitif du monde. Rappelons que le budget général de l'Etat est financé à plus de 50 % de l'extérieur dont les projets de développement sont financés par l'extérieur à la hauteur de plus de 95 % pour ainsi dire que le Burundi dépend de son développement économique de l'extérieur. L'économie continue à chuter du jour au jour et les vies humaines à se perdre même de plus en plus d'où l'urgence de trouver des solutions durables à ces cycles de violences et du sous-développement est une impérieuse nécessité, s'il n'est pas tard.

IIIème partie : Les solutions à envisager pour le court, moyen et long terme.

Pour résoudre cette crise qui hante le peuple burundais en se basant sur ses vraies causes, l'OLUCOME demande au Co-Facilitateur à la crise burundaise que les pourparlers inter burundais ne dépassent pas au maximum une durée de deux mois d'autant plus que le peuple burundais souffre énormément de cette crise et lui propose les solutions durables qui suivent :

Pour le court terme :

1. Le respect strict de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et la constitution burundaise.
2. inviter au cours du dialogue inter burundais les représentants de tous les acteurs clés de la crise burundaise y compris également les représentants des groupes armés existants qui déstabilisent la paix au Burundi, sans lesquels toute paix retrouvée serait toujours menacée ; les représentants des media brulés et fermés, les représentants des Travailleurs regroupés dans les Syndicats ;
3. exiger au Gouvernement en place et aux groupes armés d'arrêter les violences et les emprisonnements injustes ou/et perpétrés dans tous les coins du pays (les assassinats ciblés, les enlèvements des personnes et les tueries de tout genre par les armes à feu, les emprisonnements arbitraires, le lancement des grenades, les tortures et les autres techniques horribles de tuer);
4. exiger au Gouvernement en place de mettre en application les résolutions issues du dialogue inter burundais organisé par les Nations Unies à Bujumbura en mai 2015 entre le Gouvernement et les partis politiques notamment la réouverture de certaines stations de radios privées, de libérer inconditionnellement les prisonniers politiques, d'annuler des mandats d'arrêts contre certains leaders burundais de l'opposition, de la société civile et des médias,,...
5. obliger le Gouvernement en place de lever la mesure de suspension de plus de dix organisations de la société civile burundaise, amener la communauté internationale et le Gouvernement burundais à garantir la sécurité des biens et burundais vivant tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.
6. Créer un espace politique et démocratique favorable et garantir les libertés publiques et d'association.

Pour le Moyen terme :

1. Mettre en place des garanties de la séparation nette des trois pouvoirs : le judiciaire, le législatif et l'exécutif mais également de l'opposition politique, des médias et de la société civile en éliminant le pouvoir caché ou de l'ombre constitué des Généraux et les hommes forts corrompus.
2. Commanditer un audit général de l'Etat.

Rapport annuel des activités de l'OLUCOME de 2016

Sis Chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1^{er} étage. Tél : + 257 22 25 20 20, Site web: www.olucome.bi

3. Planifier, mettre en œuvre, faire le suivi-évaluation avec tous les acteurs nationaux issus des services publics, privés et de la société civile (d') un programme de développement national en s'appuyant sur les réels défis encourus lors de l'exécution des Cadres Stratégiques de croissance et de Lutte contre la Pauvreté 1ère et 2ème génération (CSLPI et II) et mis en exergue par les évaluateurs de ces cadres stratégiques et les résultats de cet audit des comptes de l'Etat ainsi que mobiliser les fonds y relatifs par les dits acteurs.
3. Mettre en place un système de partage équitable du revenu national afin d'encourager les citoyens à s'adonner effectivement aux activités de développement du pays.
4. Créer un cadre de dialogue permanent et inclusif régi par la loi d'une périodicité annuelle entre les gouvernants, tous les partis politiques de l'opposition et les représentants de la société civile burundaise pour étudier et résoudre les défis du moment qui pèsent sur les citoyens burundais.
5. Mettre en place une disposition légale qui énonce l'application impérative de toutes les recommandations issues dudit cadre de dialogue.
6. Mettre en place des mesures qui interdisent le Président de la République à implanter un système qui le protège injustement avec ses alliés.

Pour le long terme :

1. Renforcer les principes démocratiques dans le pays en vue d'accéder à l'indépendance économique effective du Burundi.
2. Mettre en application d'une manière stricte la charte africaine pour la démocratie et la bonne gouvernance.

IVème partie : Mécanismes de suivi

Lors du dialogue inter burundais, l'OLUCOME propose qu'il y ait une mise en place par une loi votée au parlement d'une structure indépendante qui sera dotée des moyens techniques et financiers pour effectuer le suivi de la mise en application de tous les compromis qui seront arrêtés. Elle sera composée des personnalités issues des domaines concernés par les compromis et des secteurs publics, privés, de la société civile et de la communauté internationale tout en ayant préalablement établi les critères objectifs du choix de ces personnalités. Les garants de ces accords doivent faire une évaluation annuelle de sa mise œuvre pendant au moins 10 ans.

En guise de conclusion de cette partie sur le processus pour la recherche de la paix au Burundi, même si les pourparlers inter burundais externes n'ont pas encore accouché les clauses finales pour résoudre les problèmes qui accablent les citoyens burundais, l'OLUCOME par le biais de ses publications et de sa participation à ces pourparlers est parvenu à réussir le premier pas de son plaidoyer envers la médiation car celle-ci a mis sur la liste des questions à étudier au cours de ce dialogue externe, les questions d'ordre économique.

II.2. Axe Dénonciations et traitement des dossiers

L'axe dénonciation occupe une place importante parmi les activités de l'OLUCOME, en ce sens qu'il joue le rôle de « sensibilisation » et de « dissuasion » des corrompus et des corrupteurs pour l'intérêt de la nation. Suite aux activités de sensibilisation et d'information que l'OLUCOME exerce presque à travers tout le pays, la population est conscientisée sur les méfaits de la corruption et ses infractions connexes.

Par conséquent, l'OLUCOME enregistre de dénonciations provenant de toutes les provinces du pays, soit par le biais des groupes locaux de surveillance implantées dans toutes les communes du pays, soit par le biais des chefs d'antennes provinciaux, soit par d'autres en provenance de tous les secteurs de la vie nationale. Ceux qui veulent dénoncer de tels cas peuvent joindre l'observatoire en passant par ses représentants ci-haut cités, ou bien ils se présentent physiquement comme dénonciateurs auprès du siège ou par **e-mail : info@olucome.bi ou olucome2003@gmail.com.**

Suite à cette prise de conscience de la population sur les méfaits de la corruption, elle est devenue très responsable et, en conséquence, se confie beaucoup à l'OLUCOME en matière de dénonciation. Au cours de l'an 2016, l'OLUCOME a reçu de gens qui venaient dénoncer des actes de corruption et de détournement des deniers publics, commises surtout au niveau des institutions publiques. Au cours de cette même année, l'Observatoire a enregistré **170 cas** de corruption issus de la plupart des secteurs de la vie nationale. Ce nombre des cas a diminué par rapport à d'autres années antérieures car le Burundi a connu depuis le 26 Avril 2015 une crise éco-politico-sécuritaire qui a semé la peur généralisée chez les citoyens burundais en général et chez les dénonciateurs en particulier.

II.3. Axe enquêtes et suivi

Dans son combat, l'OLUCOME a adopté une stratégie importante qui consiste à **enquêter** sur les faits se rapportant à la corruption et aux malversations économiques et en **informer** la population. Cette méthode rentre dans le cadre de la bonne gouvernance. L'Observatoire l'utilise dans le processus de sensibilisation et de dissuasion par voie de dénonciation. Cette activité de dénonciation s'effectue après avoir fait une investigation plus approfondie et un entretien fouillé avec les concernés pour creuser davantage en vue d'accoucher la vérité.

Au cours de cette année, l'Observatoire a traité **47 cas** de corruption sur 170 cas enregistrés et estime que ces derniers ont causé un préjudice financier à l'Etat de **240 406 500 000 Francs burundais**. Ces fonds détournés par les corrompus et corrupteurs ci-haut mentionnés montrent à suffisance que la corruption a beaucoup augmenté cette année en comparant les statistiques des rapports de l'OLUCOME des années antérieures d'autant plus que certaines personnes craignent de dénoncer, les enquêtes sur les cas reçus par l'Observatoire étant difficiles à effectuer, ...

Année	Cas de dénonciation	Dossiers traités	Montants en jeu en milliards BIF
2003	4	4	45.000.000.000
2004	296	42	88.191.485.000
2005	1127	137	133.191.485.000
2006	1826	153	159.000.000.000
2007	2619	160	213.846.827.008
2008	3147	238	238.589.504.008
2009	1634	317	286.201.305.104
2010	2223	1242	81.387.205.695
2011	2514	708	17.720.120.693
2012	1058 (1 ^{er} semestre)	69 (1 ^{er} semestre) et 21 orientés ailleurs	21.012.000.000 (1 ^{er} semestre)

Source : rapports d'activités de l'OLUCOME

Ces dossiers traités ont fait l'objet de sorties médiatiques et des conférences de presse. Beaucoup de documents de plaidoirie ont été produits, servant de

supports lors de l'animation de ces conférences. Nous pouvons citer les mots liminaires, les communiqués et les points de presse, les correspondances envoyées aux autorités à tous les niveaux, ainsi que les lettres ouvertes. Voici quelques cas de corruption traités :

1. LE DETOURNEMENT DES FONDS DE L'AMISOM.

Dans son premier communiqué de presse du 22 mars 2016, l'OLUCOME a dénoncé le cas de détournement des fonds de l'AMISOM. Il a commencé par rappeler que le Burundi participe dans différentes missions du retour à la paix dans quelques pays africains à l'instar de la Somalie, la République Centrafricaine, la Cote d'Ivoire,... Et les fonds utilisés dans ces activités de soutien émanent des impôts et taxes des peuples de différents Etats amis des peuples africains dont le Burundi.

L'Observatoire a souligné par le biais de ce document de presse que depuis la signature du mémorandum d'entente entre le Burundi et l'Union africaine sur l'envoi des militaires notamment en Somalie, il y a à peu près 10 ans, l'OLUCOME n'a cessé d'exprimer ses inquiétudes relatives au détournement d'une partie des fonds de l'AMISOM spécialement reçue par le Burundi pour la location des engins militaires et le retrait de 200 dollars américains par mois et par militaire en mission. Pour d'amples éclaircissements, il a ajouté que dans les budgets Généraux de l'Etat exercices 2012, 2013 et 2014, il apparaît respectivement les recettes exceptionnelles dans le cadre de l'AMISOM de 26 milliards Fbu, 29,520 milliards Fbu et 3 milliards Fbu.

Dès cet exercice de 2014 à la date de signature de ce communiqué, ces recettes perçues dans le cadre de l'AMISOM de l'ordre de plus de 29 milliards Fbu par an n'ont plus apparu dans le Budget Général de l'Etat. Cependant, en plus de la rigueur de la loi organique des finances publiques, les partenaires exigeaient que ce montant ait une rubrique dans le Budget Général de l'Etat. Les fonds qui transitent sur le compte spécial de ces recettes exceptionnelles sont débloqués conjointement par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants et celui des Finances sur demande du Président de la République à travers son chef de cabinet civil. Pourtant, le montant des années d'avant de 2007 à 2011 n'ont jamais eu de traçabilité budgétaire.

En 2014, selon les informations à la disposition de l'OLUCOME, un montant de 8.5 millions de dollars américains a été retiré sur ce compte pour un supposé achat d'un jet présidentiel en remplacement de l'avion Falcon 50 volé en 2006.

Rapport annuel des activités de l'OLUCOME de 2016

Sis Chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1^{er} étage. Tél : + 257 22 25 20 20, Site web: www.olucome.bi

Pourtant, le porte-parole du Gouvernement de cette époque, Monsieur Philippe NZOBONARIBA et le porte-parole du Président de la République d'alors Monsieur HATUNGIMANA Léonidas, en répondant à la correspondance de l'OLUCOME, ont informé l'opinion que cet avion a été acheté avec les fonds donnés comme don par les amis du Burundi et du Président d'alors. Les journalistes ont voulu savoir ces amis, mais NZOBONARIBA qui répondait à cette question n'a pas pu donner l'information claire. Après investigation, l'OLUCOME a pu savoir que ces amis que NZOBONARIBA Philippe faisait allusion étaient la société KERMAS d'un Croate DANCO KONKAR qui a eu frauduleusement le gisement du NICKEL de MUSONGATI et les militaires burundais en mission en Somalie et en Centrafrique qui étaient en train de donner leur sang au nom de la solidarité internationale. Un Jet qui n'aurait jusqu'ici été atterri sur le sol burundais selon les informations à notre disposition.

En plus de ces montants de l'AMISOM, le Gouvernement burundais retire mensuellement depuis 2010 sur le salaire de chaque policier en mission en Haïti, en Côte d'Ivoire,... une somme de 200 dollars américains. L'Observatoire se demande où vont ces montants? La somme totale évaluée par l'OLUCOME est de 40 milliards de Francs burundais par an.

L'utilisation de ces recettes exceptionnelles échappe à tout contrôle et viole le principe de l'unicité budgétaire. A travers cette dénonciation, l'OLUCOME a rappelé également que même le matériel militaire acheté dans la période de 2008 à 2010 pour un montant de 4 563 800 dollars américains soient près de 9 milliards de Fbu chez la société CRANFORD TRADING dans le cadre de ces missions en Somalie était surfacturé, en plus qu'une bonne partie de ce matériel était défectueuse. Après avoir obtenu le rapport de l'Inspection Générale de l'Etat, les bailleurs de ce programme ont exigé que les 4 personnalités qui étaient impliquées soient sanctionnées en l'occurrence le Ministre de la défense et celui des Finances de 2010 ainsi que le Chef d'Etat-major Général de l'armée et son adjoint, mais seul le Ministre de la Défense a été limogé suite à ce scandale financier alors que le rapport à la disposition de l'Observatoire montre en clair que toutes les quatre personnalités sont impliquées.

Cet état de détournement des fonds a incité l'OLUCOME à demander aux bailleurs de fonds de l'AMISOM d'exiger un audit international sur ce compte et se convenir sur d'autres modalités de gestion de ce montant de 40 milliards

de Fbu et de demander au Gouvernement burundais en place de leur montrer la destination de ces 200 dollars américains perçus mensuellement sur le salaire de chaque policier en mission en Haïti , en Côte d'Ivoire.....

L'Observatoire a aussi demandé au Gouvernement burundais en place de donner la lumière sur le supposé achat illégal de l'avion présidentiel non encore réceptionné alors que le paiement ait été déjà effectué depuis 2014, au cas contraire l'OLUCOME a exigé que ce montant de 8.5 millions de dollars américains soit retourné dans la caisse de l'Etat.

Enfin, l'OLUCOME a rappelé que cet appui financier émane des impôts et taxes des peuples des pays donateurs et est octroyé dans le cadre de l'amitié qui existe entre les Etats et Peuples de nos pays. C'est pour cette raison que l'OLUCOME n'a pas compris et ne comprend pas pourquoi un montant de plus de 40 milliards Fbu peut-t-il continuer à être voler par moins de 5 personnes au vu et au su de tout le monde pendant près de dix ans.

Résultat : Il n'y a pas encore eu de solution relative à ces détournements

2. LA PENURIE DES PRODUITS PETROLIERS

Cette dénonciation sur le cas des produits pétroliers a été révélée par l'OLUCOME dans son troisième communiqué du 10 mai 2016.

L'OLUCOME a débuté par une petite historique sur les prix du baril depuis l'avant 2014 jusqu'à ce jour. Avant l'année 2014, le prix du baril sur le marché international avait augmenté jusqu'à 100 dollars américains. En 2015, la consommation totale en carburant au Burundi oscillait entre 11 et 12 millions de litres par mois.

De l'année 2015 à ce jour, le prix du baril a chuté à plus de 58% et oscillait entre 40 et 42 dollars américains. Selon les informations à la disposition de l'OLUCOME, la consommation en carburant au Burundi à la date de ce communiqué variait entre 6 et 7 millions de litres par mois à cause de la crise politico-sécuritaire qui secoue le pays d'où un handicap pour l'économie du pays.

Le Gouvernement en place avait enregistré jusqu'à ce jour du communiqué un montant total des impayés en faveur des importateurs pétroliers de 10 millions de dollars américains. D'après les informations reçues de la Banque de la République du Burundi (BRB), cette dernière avait mis sur le marché la semaine dernière du 1^{er} au 8 mai 2016 un montant de 3 millions de dollars américains à

donner aux importateurs burundais de tous les secteurs pour leur approvisionnement. Ce qui pourrait expliquer la disponibilité du carburant dans quelques stations à partir du 9 mai 2016 alors que la carence de carburant dans les stations était déjà évidente.

Cette gestion de devises s'opérait et s'opère ainsi suite à la réduction de ces dernières qui proviennent des sources presque fermées suite à la conjoncture politico-sécuritaire du pays. Les sources de ces devises sont notamment les exportations, les fonds d'AMISOM et des organisations internationales, ainsi que les appuis budgétaires et les appuis projets qui ont chutés sensiblement.

Les principales sociétés importatrices du carburant au Burundi sont au nombre de trois notamment Kobil, Interpétrol et Engen. A travers ce communiqué, l'OLUCOME a exprimé son indignation de constater que certaines stations ne vendaient pas du carburant ces jours-là sous un faux prétexte que ce produit est devenu rare. L'Observatoire en a saisi l'opportunité pour informer les acheteurs du carburant et les contribuables que ni le Gouvernement en place, ni les importateurs du carburant ne pouvaient en aucun cas prononcer une mesure de l'augmentation du prix à la pompe du carburant (pétrole, mazout et essence) alors que le prix du baril de ce produit avait diminué de plus de 58% sur le marché international.

L'Observatoire a aussi rappelé que le 26 mars 2015, les organisations membres de la Campagne contre la vie chère au Burundi représentées par l'OLUCOME avaient sorti un communiqué conjoint avec le Gouvernement représenté par le Ministère des finances dans lequel, sur le point d'ajustement du prix du carburant à la pompe jusqu'à 1700 FBU, il avait été recommandé que la commission permanente chargée des produits pétroliers soit redynamisée pour la rendre inclusive, efficace et transparente, afin de trouver un consensus sur le prix du carburant. Suite à la crise qui sévit le Burundi depuis avril 2015, cette activité n'a pas eu lieu. Cette entente ressortie à travers ce communiqué conjoint n'a pas été suivie d'où le Gouvernement en place a continué à percevoir les taxes sur un litre d'essence qui s'achète à 1880 Fbu une somme d'environ 700fbu soit 37.2% de taxes. L'OLUCOME a souligné que la pénurie ou la hausse du prix à la pompe du carburant engendre automatiquement l'augmentation du prix de tous les produits qu'on utilise au Burundi. Ce qui était le cas en ce moment-là où le prix de transport en commun et des denrées alimentaires avait augmenté suite à la hausse du prix du carburant sur le marché noir occasionnée par la pénurie du carburant.

Pour terminer ce communiqué, l'OLUCOME a recommandé ce qui suit :

Au Gouvernement en place :

- De réduire le prix de l'essence jusqu'à 1600 Fbu d'autant plus que le prix du baril varie entre 40 et 42 dollars américains sur le marché international soit une réduction de plus de 58 %. Ce qui implique que le Gouvernement en place doit fournir un effort de réduire ces taxes de 700Fbu perçues sur chaque litre d'essence pour permettre la réduction du prix des denrées alimentaires car la vie de la population burundaise devient de plus en plus chère;
- De redynamiser la commission permanente chargée des produits pétroliers pour la rendre inclusive, efficace et transparente, afin de trouver un consensus sur le prix du carburant tel qu'il a été recommandé par les Organisations membres de la Campagne contre la vie chère et le Gouvernement représenté par le Ministère des Finances ;
- D'être humble et accepter de s'asseoir avec ses vrais protagonistes en vue de désamorcer cette crise politico-sécuritaire entre les frères et sœurs d'une même patrie car elle a déjà provoqué des effets néfastes sur le pauvre citoyen qui reçoit difficilement un minime revenu incapable de satisfaire ses besoins fondamentaux.

Aux importateurs du carburant :

- D'abandonner ce comportement de créer une pénurie artificielle du carburant pour ne pas accentuer la gravité de la cherté de la vie au Burundi.

Résultat : Les doléances de l'OLUCOME n'ont pas été répondues favorablement car le prix du carburant a continué à augmenter au lieu d'être réduit

3. Le trafic des milliers de jeunes filles burundaises dans les pays d'Oman, Arabie Saoudite, Liban et Koweït

A travers sa correspondance du 14 juin 2016 à Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, l'OLUCOME a dénoncé le trafic des filles mineures et femmes burundaises dans les pays d'Oman, d'Arabie Saoudite, de Liban et de Koweït en violation de la Constitution du Burundi et

des traités internationaux signés par le Burundi interdisant ce commerce qui est fait sur fond de corruption.

Ce trafic remonte des années 2012 au Burundi. Au cours de cette période, une organisation canadienne luttant contre le trafic des êtres humains s'est adressée à maintes reprises au Gouvernement du Burundi pour lui demander de mener des enquêtes y relatives et arrêter par la suite ce genre de commerce illégal mais cela n'a pas été entendue et réalisée.

Selon les données récentes à la disposition de l'Observatoire d'à partir de l'année 2015, un effectif d'environ 3000 filles et femmes et de près de mille jeunes garçons et hommes ont été vendus aux riches d'Oman et d'Arabie Saoudite pour les exploiter à l'instar des sauvages. Ils travaillent journalièrement plus de douze heures, restent enfermés dans les cours des parcelles de ces riches et parfois ils sont utilisés aux actes de prostitution.

Ces victimes à leur embauche sont contraints d'adhérer à la religion musulmane et seraient conduits dans les groupes terroristes, selon les informations reçues à l'OLUCOME non encore vérifiées.

L'Observatoire a évoqué dans cette correspondance que cinq sociétés seraient déjà enregistrées à l'Agence de Promotion des Investissements (API) comme sociétés de vente de services (dont Royal services et SALAH ALDERFEERI). Et que le Ministère ayant dans ses attributions la santé publique soutient aussi ces sociétés d'autant plus qu'il délivre l'autorisation aux établissements hospitaliers d'opérer des examens médicaux à ces personnes à « vendre ». De plus, certains de ces filles et garçons vendus sont des mineurs d'où les représentants de ces sociétés donnent des pots-de-vin aux administratifs à la base en vue de leur octroyer des documents administratifs (pour l'obtention des documents de voyage) attestant l'âge de ces victimes non conforme à la réalité.

En plus de ces sociétés, ces mêmes actes ignobles sont également posés par les commissionnaires qui opèrent à titre indépendant dans ce trafic des citoyens burundais. Les victimes de ce trafic illégal majoritairement issus de la religion musulmane ressortissaient des différentes provinces du Burundi notamment Muyinga, Rumonge, Bujumbura Mairie, Gitega, Ngozi, Kayanza, Cankuzo et Cibitoke.

Par le truchement de cette lettre, l'OLUCOME a aussi souligné que la corruption qui est devenue un mode de gouvernement au Burundi et la

faiblesse des institutions étatiques sont des freins dans l'éradication de ce commerce illégal des êtres humains. Cette corruption et la faiblesse des institutions se matérialisent dans l'impunité de ces crimes graves qui contribuent efficacement à la propagation de ce commerce illégal au Burundi.

Cependant, les victimes de ce trafic ont continué à accepter d'aller être exploités dans ces pays arabes parce qu'ils n'avaient pas à mettre sous la dent, selon leurs affirmations. Ces derniers affirmaient qu'ils peuvent même se suicider au cas où le Gouvernement les interdirait d'y aller à cause de la pauvreté grandissante et accentuée en ces jours par la crise politico-sécuritaire du pays.

Les éléments de support qui favorisaient la continuité sans arrêt de ce trafic illégal des burundais sont la chaîne de l'octroi de la corruption depuis les administratifs burundais à la base jusqu'aux autorités de ces pays arabes qui délivraient plus de cent visas hebdomadairement sans pouvoir s'inquiéter de cet effectif, la faiblesse des institutions, la pauvreté dans les ménages, la non implication des organisations internationales de lutte contre ce trafic et l'inaction dans la coopération des Etats.

Dans cette lettre, l'OLUCOME a précisé qu'il est prêt à porter plainte devant les juridictions internationales compétentes au cas où cette situation sur ce commerce illégal ne s'améliorerait pas.

L'Observatoire a ajouté que la Déclaration Universelle des droits de l'Homme a été violée, en son article 4, qui stipule que : « *Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes* », de même que l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants : « *la traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement*

d'organes ;..... ». Dans le même sens, l'article 26 de la Constitution de la République du Burundi n'a pas été respecté : « *Nul ne sera tenu en esclavage ou en servitude. L'esclavage et le trafic d'esclaves sont interdits sous toutes leurs formes* » et les articles 242 et 243 du Code Pénal Burundais, Livre II, aussi.

Ce non-respect des articles des traités internationaux et de la constitution du Burundi relatifs à la lutte contre le trafic des humains et l'esclavage a amené l'OLUCOME à demander à son Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies de mettre sur pied une commission d'experts indépendants pour effectuer une enquête impartiale sur le trafic illégal des burundais dans les pays d'Oman et d'Arabie Saoudite.

L'Observatoire a également demandé à Son Excellence le Ministre des Finances et celui de la Justice qui ont reçu une copie de suspendre, dans les meilleurs délais, les activités déplorables de ces sociétés qui se livraient dans ce trafic illégal des burundais d'une part et de sanctionner toutes les personnes impliquées y compris les administratifs qui ont délivré les documents administratifs aux mineurs d'autre part.

Il a de même, demandé aux autorités burundaises qui ont reçu une copie de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éradiquer ce commerce illégal.

Enfin, l'OLUCOME a demandé au Représentant légal de la religion musulmane au Burundi qui a reçu une copie de contribuer pour que ces mineurs burundais ne partent plus dans ces pays sur fond de corruption et cessent de céder aux tromperies de ces trafiquants mafieux qui perçoivent de l'argent au détriment d'eux.

Résultat : Le Ministère ayant dans ses attributions la police nationale a contribué à la réduction de ce trafic même si il n'est pas encore été éradiqué.

4. Occupation illégale du bâtiment de la Banque de la République du Burundi (BRB).

A travers la correspondance adressée à la Ministre de la justice et garde des sceaux en date du 26 Aout 2016, l'OLUCOME a dénoncé l'occupation illégale du bâtiment de la Banque de la République du Burundi (BRB) par cette haute autorité de la justice burundaise.

Au début de cette lettre l'OLUCOME lui a rappelé qu'aucun Ministre du Gouvernement du Burundi ne bénéficie du logement de la part de l'Etat car le montant des émoluments et indemnités des Ministres a été triplé selon les informations à la disposition de l'OLUCOME issues du Ministère en charge des finances publiques et de la Présidence de la République du Burundi.

L'Observatoire a ajouté que d'après les mêmes sources, la BRB lui a donné un privilège qu'elle accorde à ses hauts cadres de loger gratuitement dans son bâtiment pendant l'exercice de ses fonctions dans cette banque au titre de la Deuxième Vice-Gouverneur. Cependant, il faisait une année sans qu'elle ait remis la maison à son propriétaire depuis sa nomination au rang du Ministre qui signifie la fin de son mandat à la BRB.

Cette situation a conduit la BRB à louer une autre villa à raison de 3 500 000 Francs burundais par mois à son haut cadre qui devrait habiter la dite maison de la BRB selon les mêmes informations en provenance de la Présidence de la République du Burundi, du Ministère en charge des finances et de celui de la Bonne Gouvernance. Aussi, durant toute cette période, les frais d'entretien de ce bâtiment étaient supportés par cette banque.

A cet effet, l'OLUCOME lui a demandé d'user de sa sagesse et de payer toutes les arriérés de loyer de neuf mois qu'elle avait envers la BRB à raison de 3 500 000 Fbu et les frais d'entretien déjà dépensés pour compenser tous les frais de loyer encourus par la banque centrale. Ainsi, la justice serait faite mais au cas contraire, il s'agirait d'« un détournement des fonds publics », l'Observatoire a-t-il affirmé.

Dans la même perspective, l'Observatoire a demandé aussi au Gouverneur de la Banque de la République du Burundi qui a reçu une copie de faire une fois de plus une requête au Ministre ayant la justice dans ses attributions de remettre ce bâtiment à la BRB.

Résultat : Après cette dénonciation de l'OLUCOME, le bâtiment a été remis à son propriétaire qui est la Banque de la République du Burundi.

5. La violation systématique des droits socio-économiques des groupes vulnérables plus particulièrement les droits des femmes, jeunes et hommes exerçant le commerce ambulant par le gouvernement du Burundi

Par le biais de son cinquième communiqué du 26 Aout 2016, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a dénoncé le mauvais traitement dont subi les commerçants ambulants lorsqu'ils sont en train d'exercer leur activité : Certains sont pourchassés, malmenés, fouettés, emprisonnés et d'autres voient leurs marchandises confisquées pour ne pas dire disparues. Certains policiers exigent des pots-de-vin pour remettre ces marchandises aux dits commerçants.

Suite au taux de chômage élevé, une partie de la population burundaise mendie et exerce le commerce ambulant comme cela se voit également dans tous les autres pays du monde voire les plus industrialisés à des niveaux différents. Ce taux élevé de chômage au Burundi est considéré par l'Observatoire comme une bombe à retardement ou une source d'insécurité dans la mesure où au Burundi une poignée des riches existante veut continuer à s'enrichir au détriment du reste de la population contribuable qui vit dans une misère inédite.

L'Observatoire a souligné que parmi ces pauvres commerçants ambulants certains d'entre eux dont les femmes, les jeunes et les hommes ont été atteints des maladies psychiatriques (la folie) et connaissent des problèmes psychologiques suite à ces policiers qui ne cessent de les perturber dans leur activité commerciale. Le cas le plus dramatique s'est passé tout près de l'ex. marché central de Bujumbura en date du 24 aout 2016 où un jeune commerçant ambulant vendant des téléphones du nom de Samuel NIZIGIYUBWAYO âgé de 27 ans s'est coupé les nerfs du cou par une lame rasoir pour se sauver de ces harcèlements d'un policier qui lui demandait chaque fois de pots-de-vin dans l'exercice quotidien de son activité.

A cet effet, l'OLUCOME a profité de cette occasion pour informer l'opinion tant nationale qu'internationale que cette mesure du Gouvernement de chasser de toutes les rues des villes du Burundi les commerçants ambulants est contre la loi N° 1/07 du 26 avril 2010 régissant ce commerce et stipulant en son article 45 : « Est commerçant ambulant le marchand détaillant qui se déplace constamment d'un endroit à un autre du territoire national, pour une durée variable, afin d'y exercer un commerce dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas un montant déterminé par ordonnance conjointe des Ministres ayant les finances

et le commerce dans leurs attributions. Le commerçant ambulant est dispensé de l'immatriculation au Registre du commerce. Toutefois, il est tenu d'obtenir dans la commune de sa résidence un numéro d'identification de commerçant ambulant ».

A travers ce communiqué, l'Observatoire a ajouté que les articles 46, 47 et 48 de la même loi stipulent respectivement que : « Ce numéro est délivré gratuitement, sur simple demande écrite et sans qu'aucune condition ne soit exigée pour son obtention. Le numéro est délivré sur le champ dès le dépôt de la demande, et un dossier ad hoc est constitué à cet effet », « est tenu à cet effet dans chaque commune un Registre du commerce ambulant. Le secrétaire communal est chargé de tenir ce Registre. Le Ministre ayant le commerce dans ses attributions en détermine par ordonnance le modèle ainsi que les inscriptions devant y figurer » et « Nul ne peut exercer le commerce ambulant s'il n'est détenteur du numéro d'identification de commerçant ambulant ». D'où l'Observatoire a révélé qu'il y a eu un travail que le Gouvernement n'a pas fait de vulgariser cette loi pour éviter des ambiguïtés et permettre ces petits commerçants ambulants à exercer leur activité en toute tranquillité et dignité.

A ce titre, l'OLUCOME a continué à expliquer que même si ces commerçants sont sous-estimés par les autorités et n'ont pas de paroles devant elles, l'Observatoire les considère comme des agents économiques d'une importance capitale dans le développement du pays et en a profité pour rappeler les autorités du pays qu'elles sont payées mensuellement entre autre par ces petits commerçants ambulants qui financent le Gouvernement via les taxes sur consommation qu'ils paient en s'approvisionnant des denrées alimentaires et des autres biens et services raison pour laquelle ils doivent bénéficier eux aussi de ce que la loi leur autorise.

L'OLUCOME a terminé ce communiqué en formulant des recommandations suivantes à l'endroit :

Du Gouvernement :

- D'arrêter définitivement ce traitement inhumain de ces commerçants ambulants et de les encadrer en leur enseignant les privilèges que la loi leur offre ;

- D'appliquer cette loi en vigueur sur le commerce ambulants dans le strict respect et dignité de ce pauvre commerçant ambulants ;
- De sanctionner les agents de l'Etat qui ont entraîné le suicide dudit commerçant ambulants Samuel NIZIGIYUBWAYO et les maladies psychiatriques et psychologiques chez ces dits commerçants;
- De remettre les marchandises de ces petits commerçants.

De la population et aux victimes :

- D'informer l'OLUCOME sur son adresse électronique : olucome2003@gmail.com ou info@olucome.bi des cas des traitements inhumains de ces commerçants liés à la corruption et à la violation de cette loi sur le commerce ambulants ou toute autre allégation y relative ;

Et de son côté, l'OLUCOME a promis d'aider la famille de feu Samuel NIZIGIYUBWAYO si il le souhaite pour qu'il porte plainte contre l'Etat du Burundi sur ce cas.

Résultat : Il n'y a pas eu de redressement face à ce mauvais traitement des commerçants ambulants.

6. Quatre-vingt mille (80 000) élèves de la classe de 9^{ème} et 10^{ème} mis en route par la Ministre de l'Education Nationale

En date du 28/09/2016 , l'OLUCOME a dénoncé à travers une correspondance adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi le cas de 80 000 élèves des classes de 9^{ème} et 10^{ème} qui venaient d'être refoulés du banc de l'école par la mesure du Ministère en charge de l'éducation nationale.

Par cette lettre, l'OLUCOME a indiqué que le Gouvernement du Burundi a pris une décision d'adopter un nouveau système éducatif dans les écoles primaires et secondaires communément appelé : « Ecole fondamentale ». Cependant, il n'a jamais commandité une étude minutieuse préalable montrant les défis qui devraient être relevés par le Gouvernement afin de prendre une bonne décision à ce sujet. Les conséquences fâcheuses de la non réalisation de cette étude sont tombées à l'endroit de 80 000 élèves de la classe de 9^{ème} et 10^{ème} année qui sont renvoyés de leurs écoles pour passer une année blanche sans pour autant avoir l'espoir de les regagner car ils peuvent réussir ou échouer le

test de l'année scolaire ouverte le 26 septembre 2016 comme cela a été décidé par la ministre en charge de l'Education , Madame Janvier Ndirahisha.

L'Observatoire a ajouté que ce comportement déplorable du Gouvernement burundais est devenu une habitude car il prend des mesures de grande envergure sans commanditer aucune étude préliminaire et cela entraîne des répercussions négatives sur la vie sociale et économique du pays lors de leur mise en œuvre. D'où par exemple les cas de la privatisation des entreprises publiques et de la politique charroi zéro qui ont été mal fait. Les entreprises publiques ont été vendues à vil prix à des personnes qui n'ont pas un capital suffisant et une meilleure expertise par rapport à l'Etat pour générer une plus-value en termes de revenus annuels et de développement économique du pays. Ce qui a occasionné un recul de ces entreprises privatisées voire la fermeture de la plupart d'entre elles.

Aussi, l'Observatoire a souligné à travers cette correspondance que la politique charroi zéro a été mis en application en mettant en avant les intérêts de certaines autorités qui ont acheté ces véhicules étatiques à des prix inférieurs aux prix réels de ces derniers. Ce qui a entraîné un préjudice financier énorme à l'Etat d'autant plus que ces autorités-acheteurs percevaient et perçoivent des frais mensuels des indemnités kilométriques.

L'Observatoire a insisté en faisant remarquer que ces mesures gouvernementales prises sur base des propositions des commissions mises en place à cette fin sans une étude préalable provoquent des pertes énormes à la Nation à l'instar de cette mesure de renvoyer 80 000 élèves de la classe de 9^{ème} et 10^{ème} alors qu'il n'existe aucun pays au monde qui s'est développé sans former convenablement tous ces citoyens. Il a souligné que cette mesure a été mal accueillie par les parents raison pour laquelle la Ministre de l'Education Nationale l'a modifiée en précisant que les élèves de classes de 9^{ème} et 10^{ème} qui n'ont pas réussi au concours mais qui ont obtenu une note soit de 90/200 pour les élèves de 9^{ème} et 90 /345 pour ceux de la 10^{ème} pouvaient demander des places dans les différentes écoles.

Cette mesure a été considérée par l'OLUCOME comme une décision biaisée et une porte très ouverte par le Gouvernement à la corruption déjà généralisée dans les milieux scolaires. Pour ce, l'Observatoire a expliqué que les revenus des parents étant faibles en ce moment-là pour faire fréquenter leurs enfants aux établissements scolaires privés et l'impossible réussite des élèves qui auront passé neuf mois sans être en classe dans le test préconisé par le dit ministère

faisaient preuve que cette mesure n'a en rien été changée car environ le même effectif d'élèves pouvaient se trouver dans les rues.

Dans cette même correspondance, l'Observatoire a rappelé que le Burundi a souscrit à la déclaration Universelle des droits de l'homme dont l'article 26 est contre cette mesure de la dite Ministre stipulant que : « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les Nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants». Aussi, la Constitution du Burundi prône le droit à l'éducation pour tous.

En faisant ce constat de violation de la constitution et de cette déclaration des Nations Unies, l'Observatoire a conclu que la décision du Gouvernement d'abandonner ces mineurs qui n'ont pas l'âge de travail dans les rues est assimilée à un assassinat intellectuel. D'où l'OLUCOME a proposé au Gouvernement de mettre en place une commission qui pourra étudier comment tout l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel soit un enseignement obligatoire pour tous. Ce qui permettrait aux élèves d'avoir les capacités requises pour être intégré dans une vie professionnelle quelconque au lieu d'être mis à l'écart par le Gouvernement à l'âge d'un mineur.

L'OLUCOME s'est posé différentes questions suite à cette mesure impopulaire de la Ministre de l'Education Nationale : Quel sera l'avenir de ces jeunes d'entre 13 et 15 ans qui n'ont pas encore les capacités requises pour mener des projets d'auto-développement ? Où peuvent-ils trouver les financements alors qu'il existe des intellectuels chômeurs burundais qui ont des projets sans financement ? Est-ce ces petits enfants qui vivront les miracles que leurs grands frères et grandes sœurs chômeurs n'ont pas vécus ?

Ainsi, l'OLUCOME a estimé que cette mesure est comparée à un coup d'envoi du Gouvernement à ces jeunes enfants pour se livrer aux pratiques de prostitution et de délinquance.

Bien plus, ces jeunes sans activité pourraient être manipulés par les fauteurs de trouble pour être utilisés dans les sales besognes causant l'insécurité au pays. D'où l'OLUCOME a demandé à Son Excellence Monsieur le Président de la République, d'instruire la ministre en charge de l'éducation nationale à faciliter, via une décision, à trouver des places de redoublement à ces 80 000 élèves de la classe de 9^{ème} et 10^{ème} année en vue de continuer leurs études tant dans les écoles publiques que privées du Burundi pour éviter l'intensification de la corruption dans les écoles secondaires et alléger le fardeau des parents qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour cette activité du moment que la pauvreté ne cessait de s'accroître au pays.

L'OLUCOME a clôturé cette correspondance en demandant au Chef de l'Etat de démettre de ces fonctions la Ministre en charge de l'éducation nationale pour sauver le ministère vu notamment ses décisions et ses sorties médiatiques impopulaires et contradictoires sur cette question.

Résultat : Il n'y a pas eu de réponse à cette correspondance.

7. La collecte illégale des frais de sécurité par des jeunes utilisant les reçus ayant le cachet de la commune Ntakangwa.

Par le truchement de son sixième communiqué du 6 septembre 2016, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a dénoncé le cas de la collecte illégale des frais de sécurité par des jeunes utilisant les reçus ayant le cachet de la commune Ntakangwa. Certains de ces jeunes collecteurs sont qualifiés d'Imbonerakure dans les zones de Buterere, Kinama et Kamenge de la Commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura d'après les plaintes reçues par l'Observatoire. Aussi, ces frais étaient collectés dans les dites zones depuis le mois de janvier 2016 et les reçus donnés portaient le sceau de la commune de Ntakangwa.

D'après le dit communiqué, l'OLUCOME a mentionné que le propriétaire de la parcelle payait obligatoirement mille francs burundais (1000 Fbu) par mois et chaque locataire devait payer 500 Francs burundais par mois. Il arrivait même qu'un ménage d'un locataire abritant trois transporteurs des personnes par vélos communément appelés taxis vélos payait mensuellement chacun d'eux mille

Francs burundais. Ces jeunes collecteurs expliquaient à la population de ces zones de temps en temps que ces frais sont utilisés pour supporter ces jeunes soient disant qu'ils assurent leur sécurité.

Sur ce cas, l'Observatoire a estimé qu'un montant moyen de 375 000 000 fbu a été déjà collecté sur 8 mois en faveur de ces jeunes privilégiés en se basant sur le nombre estimé d'habitants de ces dites zones de la Commune Ntahangwa en ce moment-là de 250 000 soit 62 500 ménages de 4 personnes en moyenne.

Et il a précisé que ces fonds ne sont pas versés dans les caisses de la commune de Ntahangwa car les communes de la Municipalité de Bujumbura n'avaient pas encore obtenu les prérogatives de collecte des taxes, impôts, ou autres fonds d'autant plus que cette activité était faite à cette date de sortie du communiqué par la Mairie de Bujumbura.

A travers ce communiqué, l'Observatoire a ajouté que toute collecte de fonds par la commune doit être régie par des lois. Or, à cette période, il n'existait aucune loi qui autorisait la collecte de ces frais de sécurité. D'où l'OLUCOME s'est demandé à travers ce communiqué où aller cet argent et pour quelle fin alors que la population elle-même contribuait tant qu'elle le peut pour aider les policiers et les militaires dans certains cas à assurer la sécurité de leur localité. L'Observatoire a rappelé que l'Etat burundais reconnaît légalement que ce sont seules les forces de l'ordre qui sont les garants de la sécurité de toute la population et qui sont payées pour cette activité par la même population à travers les impôts et taxes qu'elle paie à l'Office Burundais des Recettes (OBR).

L'Observatoire a profité de cette opportunité pour rappeler ce qui s'est passé sous les régimes du Président Pierre Buyoya, et Président Sylvestre Ntibantunganya au cours desquels il y avait trois groupes des jeunes notamment les gardiens de la paix, les sans échec et les sans défaite. Ils contrôlaient tout de façon qu'à cette époque on pourrait dire qu'ils avaient remplacés les caissiers Communaux, les forces de défense et de sécurité. Après ce comportement illégal de ces jeunes soutenus par le Gouvernement, ce dernier avait pris la mesure d'instaurer un impôt dénommé « effort de guerre » qui était même payé par les entreprises publiques et privées.

Le plus choquant était que ces frais de sécurité étaient perçus au moment où les citoyens burundais vivaient l'extrême pauvreté et continuaient à payer les impôts et taxes aux communes de l'intérieur du pays, de la Mairie de Bujumbura

et à l'OBR. Le Burundi étant le pays le plus pauvre de la planète selon le classement du Fonds Monétaire International (FMI) de 2015 avec un PIB de 315.2 USD par habitant, certains citoyens mangeaient à cette période de la sortie du communiqué une fois les deux jours.

Ce qui a conduit à l'OLUCOME de demander avec insistance au Gouvernement en place d'arrêter cette collecte des frais de sécurité dans ces zones de la Commune Ntakangwa et ailleurs où cette action pourrait ou a pu être importée d'une part et de ne jamais envisager d'institutionnaliser les frais de sécurité à l'instar de ce qui s'est passé aux régimes passés.

Résultat : L'administration a arrêté la collecte de ces frais de sécurité pour un moment et elle a été reprise par après.

AUTRES PUBLICATIONS IMPORTANTES DE L'ANNEE

1. « Après 54 ans d'indépendance, le Burundi est classé le 1^{er} pays le plus pauvre du monde et le sixième pays le plus corrompu de la planète, à qui la responsabilité ? ».

Au 30 juin 2016, l'OLUCOME a sorti un communiqué à l'occasion de la fête nationale de l'indépendance du Burundi intitulé : « Après 54 ans d'indépendance, le Burundi est classé le 1^{er} pays le plus pauvre du monde et le sixième pays le plus corrompu de la planète, à qui la responsabilité ? ». A cette question, l'Observatoire a exhorté la classe politique burundaise qu'elle devrait se remettre en cause et abandonner la politique du ventre au détriment du peuple burundais pour sauvegarder effectivement l'indépendance.

A cet effet, à la veille de la célébration de la 54^{ième} année d'indépendance du Burundi au 1^{er} juillet 2016, l'Observatoire de Lutte contre la corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a déploré énormément le niveau du sous-développement en cette période dû essentiellement au déficit du leadership des autorités burundaises qui ont dirigé le pays.

L'Observatoire a argué que selon plusieurs spécialistes dans différents domaines, un vrai leader ou visionnaire doit construire un système qui prône la séparation et l'indépendance des trois pouvoirs reconnus à savoir : le législatif, le judiciaire et l'exécutif mais aussi la promotion de la liberté de la presse, de la Société civile et l'opposition politique responsable. Devant un intérêt personnel et un intérêt général, il sacrifie l'intérêt individuel et privilégie l'émergence

Rapport annuel des activités de l'OLUCOME de 2016

Sis Chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1^{er} étage. Tél : + 257 22 25 20 20, Site web: www.olucome.bi

d'autres potentiels leaders qui pourront éventuellement le remplacer. Il est aussi sensible à toute chose qui peut annihiler le développement et la sécurité de son pays pour ne citer que ceux-là. Ces spécialistes ajoutent que de notre temps, tout pays est géré et dirigé par une classe politique mais le degré de satisfaction de sa stabilité sécuritaire, politique, économique, social, environnemental,... dépend de la qualité de la classe politique qui gouverne. D'où la qualité de la classe politique est déterminée par celle des services offerts aux citoyens.

En revenant sur le cas du Burundi, l'OLUCOME a souligné que depuis l'indépendance du Burundi, celui-ci n'a jamais connu des leaders politiques qui accomplissent réellement leurs visions, à ce titre, même les héros nationaux Prince Louis Rwagasore et le Président Melchior Ndadaye qui ont remporté la victoire sur des grands chantiers notamment la lutte pour l'indépendance et la démocratie au Burundi n'ont pas eu le temps de mettre en application leurs visions car ils ont été assassinés par certains politiciens qui n'avaient pas de vision. Aussi, suite à ce déficit de leadership, les autorités burundaises n'ont pas développé le pays comme il faut à tel enseigne que l'Observatoire se demande si le Burundi est réellement indépendant ?

En guise d'illustration, l'OLUCOME a signalé qu'avec les 54 ans d'indépendance, le Budget Général de l'Etat exercice 2016 (de plus de mille deux cent milliards de Francs burundais) est financé à plus de 50% de l'extérieur. Ce qui signifie que les projets de développement ne peuvent pas être réalisés sans l'appui financier de la communauté internationale qui les financent à plus de 90 %. Le Gouvernement burundais était également jusqu'en ce moment dans l'incapacité de permettre à ses citoyens de satisfaire ses besoins fondamentaux notamment se nourrir, se faire soigner, se loger et se vêtir.

Bien plus avec cette maturité de 54 ans d'indépendance, le Burundi est le 1^{er} pays le plus pauvre du monde avec un PIB de 315.2 dollars américains par habitant selon le classement du Fonds Monétaire International (FMI) de 2015.

La corruption et l'impunité à cette date étaient généralisées dans tout le pays alors que les discours des autorités de depuis l'indépendance pour résoudre ces deux défis différaient des pratiques sur terrain. D'où le Burundi occupait la sixième place parmi les pays les plus corrompus du monde.

Après 54 ans d'indépendance, le Burundi ne possédait aucune juridiction compétente pour juger les plus hautes autorités du pays (les Présidents de la République, de l'Assemblée Nationale, du Sénat et leurs vices cf. les articles

233 et 234 de la Constitution du Burundi). Ce qui a amené à travers ce communiqué l'Observatoire à s'interroger vraiment sur la nature de l'indépendance acquise par le Burundi.

L'Observatoire a ajouté que d'autres faits marquant était de voir que le Burundi qui célébrait ses 54 ans d'indépendance ne disposait pas même les moindres symboles de souveraineté notamment l'avion présidentiel, le palais présidentiel et l'avion de ligne. Le plus grave, le bâtiment lui servant de palais présidentiel ne lui appartenait pas car son propriétaire est l'ancien chef de l'Etat Michel Micombero qui avait construit ce palais avec l'argent de l'Etat.

Pour d'amples explications, l'Observatoire a précisé que depuis 1979, ce palais était loué par l'Etat, le seul avion présidentiel que le Burundi disposait avait été volé en 2006 et en 2014 plus de 14 milliards de Fbu ont été volés pour l'achat supposé d'un nouvel jet présidentiel. A cette époque, le porte-parole du Gouvernement et l'ex porte-parole du président Monsieur Hatungimana Léonidas essayaient de tranquilliser la population en disant que l'avion allait atterrir sur le sol burundais mais en vain.

Par le biais de ce communiqué, l'Observatoire a fait savoir que la crise du leadership au Burundi est matérialisée par l'amour exagéré du pouvoir et de l'argent et a comme conséquences : l'instabilité politique, sécuritaire, économique et sociale, la corruption devenue un mode de gouvernement, l'émergence des individus peu intègres et honnêtes, l'enrichissement illicite d'une poignée de gens au détriment de la population qui croupit dans une misère sans nom, ... Et avec cette maturité d'indépendance, les citoyens burundais ne s'exprimaient pas librement de peur qu'ils ne soient pas assassinés, enlevés ou emprisonnés car plus de 10 organisations de la société civile étaient suspendues et 5 stations de radios et 2 télévisions privées qui étaient brûlées, plus de 6000 manifestants croupissaient en prison, plus de 1000 personnes auraient été assassinées, plus de 260 milles réfugiés avaient fui le pays dans moins d'une année.

D'où l'OLUCOME a conclu qu'il est incompréhensible d'attester que les burundais ont acquis tous les atouts de l'indépendance au cas où ils leur étaient impossible de résoudre à eux seuls les problèmes qui les concernent sans l'intervention constante des pays étrangers.

Pour illustrer les méandres des politiciens burundais dans ce document de presse, l'OLUCOME s'est appuyé à un spécialiste Marie Andersen. Celui-ci a

Rapport annuel des activités de l'OLUCOME de 2016

Sis Chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1^{er} étage. Tél : + 257 22 25 20 20, Site web: www.olucome.bi

défini les 10 facettes de manipulation empruntées par des politiciens qui n'ont pas de visions, ceux-ci lorsqu'ils n'ont pas des solutions aux vrais problèmes, créent des problèmes superficiels pour gagner la confiance de la majorité de leurs partisans à l'instar des politiciens burundais. Au lieu de trouver les solutions aux vrais problèmes notamment l'instabilité politique, la violation flagrante des lois de la République, la pauvreté, le sous-développement, le taux élevé de chômage, la corruption généralisée, l'impunité, ..., ils créent d'autres problèmes liés aux ethnies, au génocide, au coup d'Etat, à la création des mouvements rebelles, au pays qui veut attaquer le Burundi, ... en vue de cacher leur incapacité de résoudre les problèmes majeurs qui guettent les citoyens.

L'Observatoire a mentionné que ce mauvais comportement se trouve dans presque toute la classe politique burundaise et a permis à certains politiciens burundais d'attaquer même verbalement de façon constante un pays comme la Belgique qui aurait financé les projets sociaux en 2016 à hauteur de plus de 54 milliards de fbu au moment où plusieurs financements extérieurs étaient gelés.

Dans le but de célébrer dignement la 54^{ième} année de l'indépendance du Burundi et dans l'intérêt supérieur de la Nation, l'OLUCOME vers la fin de ce communiqué a formulé des recommandations ci-après :

Au Gouvernement d'aujourd'hui ou de demain :

- De se remettre en cause et demander sincèrement pardon au peuple burundais sur toutes les fautes commises par les politiciens burundais depuis l'indépendance en s'appuyant sur le principe de la continuité de l'Etat ;
- De garantir la séparation et l'indépendance des trois pouvoirs reconnus mais aussi la promotion de la liberté de la presse, de la Société civile et l'opposition politique responsable ;
- De se faire humble pour accepter de dialoguer avec tous ses opposants politiques en vue de trouver des remèdes durables à la crise éco-politico-sécuritaire de cette période.

Aux politiciens en général :

- De se remettre en cause durant cette période de la célébration de la fête de l'indépendance du Burundi en s'évaluant et prenant conscience de l'état actuel de la politique, de l'économie, de la sécurité, des droits de

l'homme, de la gouvernance ... afin d'affronter de face les vrais problèmes du pays au lieu de les fuir par l'usage des manipulations à cause de leur incapacité à leur trouver des solutions.

A la population :

- De rester convaincu que le Burundi leur appartient et de continuer à réclamer leurs droits sans violence et dans le strict respect de la loi.

2. « La ratification de la Charte Africaine de la Démocratie, des élections et de la bonne gouvernance adoptée le 30 Janvier 2007. »

Au onzième jour du mois de janvier 2016, l'OLUCOME a écrit une correspondance à Madame la Présidente de la Commission de l'Union Africaine avec une copie à Son Excellence Monsieur le Président en exercice de l'Union Africaine dont l'objet est la ratification de la Charte Africaine de la Démocratie, des élections et de la bonne gouvernance adoptée le 30 Janvier 2007.

A travers cette correspondance, l'Observatoire a rappelé qu'il y a près de 9 ans que la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Bonne Gouvernance a été adoptée à Addis-Abeba par la Conférence des Chefs d'Etats et qu'elle a été ouverte à la signature, la ratification et l'adhésion des Etats membres de l'Union (art. 47 de la Charte). L'OLUCOME a ajouté que cependant , il est fort malheureux de constater que pas plus de 2 pays l'ont déjà ratifié et déposé leurs instruments de ratification devant Son Excellence le dépositaire de la Charte (art. 51. 1) alors que la charte exige 15 pays pour qu'elle soit en vigueur (art . 48).

A ce sujet, il a précisé que la Charte prévoit dans son préambule des motifs qui ont présidé à l'initiative ô combien salutaire pour l'Afrique dans son entièreté et les peuples africains en particulier et qui rappellent «... la volonté collective d'œuvrer sans relâche pour l'approfondissement et la consolidation de la démocratie, de l'état de droit, de la paix, de la sécurité et du développement ... ». Ils se sont même dits résolus « ... à promouvoir les valeurs universelles et les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le droit au développement » et « soucieux d'enraciner dans le continent une culture d'alternance politique fondée sur la tenue régulière d'élections transparentes, libres et justes, conduites par des organes électoraux compétents et impartiaux ».

A cet effet, la Charte a souligné les objectifs et principes fondamentaux qu'elle devra implanter et les Etats parties ont pris d'importants engagements notamment de prendre « ... des mesures appropriées afin d'assurer le respect de l'ordre constitutionnel, ... (art. 5)» et « ... à élaborer des cadres législatif et politique nécessaires à l'instauration et au renforcement de la culture de la démocratie et de la paix » (art. 11).

De là, l'Observatoire a mentionné à travers cette lettre qu'il est évident que pas un seul état ne saurait mettre en place ces cadres et suivre les principes énoncés dans la Charte sans l'avoir ratifiée. Et c'est pour cette raison que l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), une des organisations de la société civile burundaise engagée dans la lutte pour la Bonne Gouvernance par le combat contre la corruption et les infractions connexes sur base des Conventions des nations unies et de l'union Africaine contre la corruption, a prié Son Excellence Madame la Présidente de la Commission de l'Union Africaine de tout mettre en œuvre pour interpeller les Chefs d'Etats africains à ratifier la Charte qu'ils ont adoptée le 30 janvier 2007 au cours de la 8ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats à ADDIS-ABEBA.

La Charte adoptée à cette date n'aurait vu que 2 pays l'ayant ratifiée et déposé leurs instruments de ratification selon les informations à la disposition de l'OLUCOME.

La nécessité de convaincre les Chefs d'Etats qui ne l'ont pas encore ratifiée est évidente puisqu'à travers le continent l'Observatoire est témoin d'une intention manifeste pour certains d'entre eux de se maintenir contre vents et marées au pouvoir par diverses voies notamment la manipulation des Constitutions dans le sens du maintien en place comme s'ils étaient les seuls élus de Dieu pour diriger leur pays.

Certains de ces Chefs d'Etats n'hésitent pas à faire usage de la force contre le peuple en quête de ses droits par des manifestations et ainsi interdisent l'exercice des droits fondamentaux de l'homme alors que la Charte prévoit qu'il doit être pris « ... en compte leur universalité, leur interdépendance et leur indivisibilité » (art. 6).

L'Observatoire a poursuivi dans cette correspondance que la Charte reconnaît également entre autres principes « ...l'accès au pouvoir et son exercice, conformément à la Constitution de l'Etat partie et au principe de l'état de droit

», ... « la participation effective des citoyens aux processus démocratiques et de développement et à la gestion des affaires publiques, la transparence dans la gestion des affaires publiques, le renforcement du pluralisme politique, notamment par la reconnaissance du rôle, des droits et des obligations des partis politiques légalement constitués, y compris les partis d'opposition ... » (art. 3).

A travers cette Charte notamment les articles 25,26, 29, 33, 34, 36 ,, une fois mise en œuvre , il est clair que les dictatures, insécurité, la corruption et la misère qu'on observe dans plus part des pays africains pourraient être diminuées d'où la Charte constitue la charpente salutaire pour les peuples africains dans leurs Etats respectifs pour assurer leur plein développement et c'est pour cette raison que l'OLUCOME a prié encore une fois Son Excellence Madame la Présidente, d'interpeller les Chefs d'Etats qui ne l'ont pas encore ratifiée à y procéder dans l'intérêt de leurs citoyens et des institutions fortes capables de mener à bien le développement effectif de leur pays.

Pour conclure cette correspondance, l'OLUCOME a affirmé que la ratification ainsi que l'intégration des principes reconnus par la Charte coupera court sans nul doute à l'insécurité qui règne en maître dans certains pays comme le Burundi et assoira à coup sûr une paix durable par une justice institutionnelle et non partisane. L'impunité, source d'instabilité politique et ennemie jurée de la paix sera enrayée.

II.4. AXE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

L'OLUCOME a participé dans les activités organisées par ses partenaires :

a. Au niveau régional et international

Du 21 au 24 mai 2016, l'OLUCOME a participé dans le dialogue inter burundais externe à Arusha en Tanzanie sous l'invitation de Son Excellence Monsieur Benjamin William Mkapa, ex. président de la République Unie de Tanzanie et Co-Facilitateur dans la crise burundaise déclenchée en avril 2015.

Il a été également représenté à un atelier de formation sur la Convention des Nations Unies contre la corruption et son mécanisme d'examen qui a été organisé par l'UNODC à Vienne en Autriche du 20 au 23 septembre 2016.

b. Au niveau local

L'OLUCOME a aussi été représenté dans des réunions organisées par les différents services publics des différents ministères, les autres OSCs, ONGs

locales et internationales et organismes internationaux. L'OLUCOME a également été représenté dans les commissions mises en place par le Gouvernement dans le but de renforcer la culture de la bonne gouvernance. C'est le cas de la Commission de préparation de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption. Il faut noter que ces réunions et séminaires ont un double rôle car d'une part, c'est une occasion de permettre aux membres de l'Observatoire d'acquérir d'autres connaissances afin d'être plus performants, d'autre part ces partenaires sont convaincus que les membres de l'OLUCOME apportent leurs contributions dans la promotion de la bonne gouvernance socioéconomique et la lutte contre la corruption.

II.5. AXE BUDGET GENERAL DE L'ETAT

A travers cet axe qui permet à l'OLUCOME de donner ses contributions aux décideurs sur le budget national, l'OLUCOME s'est prononcé en date du 22 décembre 2016 sur le projet de budget général de l'état exercice 2017 via un communiqué de presse dans lequel il a exhorté d'une part le Gouvernement d'adopter la politique d'austérité budgétaire car le Gouvernement burundais avait décidé de sucer à fond le pauvre citoyen burundais à travers l'augmentation des taxes sur certains produits sensibles et de première nécessité et d'autre part le parlement burundais de changer cette vision égoïste du Gouvernement.

Plus explicitement, à travers ce communiqué, l'Observatoire de Lutte contre la corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a rappelé qu'il est profondément touché de la haute augmentation des taxes sur les produits de première nécessité prévue dans le projet de budget général de l'Etat exercice 2017. L'Observatoire a continué en précisant qu'il a été préparé dans un contexte économique déplorable où le Burundi connaissait un taux de croissance négatif de -4.1% en 2015 contre 4.7% en 2014, le Produit intérieur Brut par habitant de 315.2 USD en 2015 selon le Fonds Monétaire International (FMI) contre 260 USD en 2016 selon la Banque Mondiale, 2/3 des partenaires financiers qui appuyaient le Budget Général de l'Etat ayant coupé leur financement, une dépréciation de la monnaie burundaise à près de 60 %, une dette intérieure de près de 700 milliards de Francs burundais et où la balance commerciale était grandement déséquilibrée par la diminution de la quantité des devises au pays pour importer et par le minime volume des exportables.

A travers ce document de presse, il a mentionné que les ressources globales du projet de Budget Général de l'Etat de 2017 étaient de 1152,7 milliards Francs

burundais contre 1119, 6 milliards Francs burundais en 2016 soit une augmentation de 2,9%. Les charges étaient de 1326,7 milliards Francs burundais contre 1260,6 milliards Francs burundais en 2016 soit un accroissement de 5,2%. De ces montants, l'OLUCOME a fait un constat selon lequel le Gouvernement voulait vivre au-dessus de ses moyens financiers en privilégiant plus le budget de consommation au lieu de celui d'austérité. Ce constat faisait allusion à un père de famille qui fréquente tous les jours les cabarets sans rien donner aux membres de sa famille.

Il a ajouté que d'après le dit projet budgétaire, le Gouvernement allait prélever des taxes surélevées sur les produits sensibles et des produits de première nécessité selon les détails figurant dans le tableau ci-dessous élaboré par le ministère des finances :

Mesures nouvelles	Motivation	Impact budgétaire
La taxe anti-pollution sur les véhicules usagés de plus de 10 ans	Protection de l'environnement	200 millions de Fbu
Surtaxe de 50% de la valeur en douane sur les sachets en plastique importés	Protection de l'environnement	100 millions de Fbu
Surtaxe de 30% sur le lait liquide importé. Elle s'applique aux produits laitiers tarifaires 0403 90 00 du tarif extérieur	Cette taxe est recouvrée dans les autres pays de la sous région.	150 millions de Fbu
Prélèvement forfaitaire libératoire pour les agences en douane. Le montant est fixé à 10000Fbu par déclaration. En effet ; le Bureau port affiche déjà 13 151 déclarations au 26/10/2016. Ce bureau représente 70% du nombre total des déclarations dans tout le pays et nous avons estimé en nombre de 20 000 déclarations par an dans tout le pays.	Ce système de prélèvement fait augmenter des recettes recouvrées sur cette rubrique.	400 millions de Fbu
Pour les impôts locatifs (rapatriement de cet impôt dans la fiscalité d'Etat)	Améliorer la performance du recouvrement de cette catégorie de recettes	1 000 000 000 Fbu

La taxe spécifique de téléphonie mobile sur le trafic national passera de 42 Fbu à 52 Fbu. A ce moment la taxe sur la Valeur Ajoutée et la taxe de consommation seront supprimées uniquement sur les minutes d'appel.	Augmentation des recettes	16 milliards de Fbu
Taxe de consommation sur carburant qui remplacera la taxe forfaitaire sur transport ainsi que l'impôt véhicule. Généralement plus on consomme plus on produit et tout consommateur de carburant contribue en fonction de la quantité consommée. Cette taxe sera prélevée au moment de la mise en consommation à raison de 100 Fbu par litre.	Augmentation des recettes	13 511 776 000 Fbu
Augmentation de la taxe spécifique sur le sucre de 200 Fbu	Augmentation des recettes	4 480 266 667 Fbu
Augmentation des taxes de consommation sur les bières (50 Fbu par bière)	Augmentation des recettes	1 milliard de Fbu
Suppressions des exclusions prévues dans le secteur des assurances avec diminution du taux qui passe de 2% à 1.5%	Recherche de l'équité dans le paiement de cette contribution par toutes les compagnies d'assurances.	343 millions de FBU
Réintroduction de la taxe à l'exportation des peaux brutes	Se conformer à la réglementation communautaire de l'EAC	140 millions de Fbu

L'OLUCOME a également révélé qu'en plus de ces sur taxations, le Gouvernement avait décidé de prélever beaucoup de taxes aux transporteurs des biens et services par vélos communément appelé les taxis vélos et aux grooms, ce qui présageait qu'il pourrait bientôt opérer des prélèvements fiscaux

même aux mendiants de la rue. Dans ce même projet budgétaire, le Gouvernement avait décidé de supprimer la politique charroi zéro en intégrant dans ce projet les frais d'achat des nouveaux véhicules de l'Etat alors qu'il y avait au moins deux ans que le Gouvernement avait vendu presque tous ses propres véhicules à un prix dérisoire au profit des privilégiés de la République.

Dans le même ordre d'idées, l'OLUCOME via ce communiqué a révélé également qu' en exécution de la loi budgétaire 2016, le gouvernement du Burundi par la lettre n° 540.11/3761/k.c/2016 du 20 décembre 2016 du Ministre des finances , venait de décider le rapatriement de tous les comptes des sociétés publiques et parapubliques se trouvant dans les banques commerciales au profit de la Banque centrale du Burundi (BRB). Avec cette décision égoïste, l'OLUCOME a pressenti que le gouvernement voulait utiliser l'argent de ces sociétés sans beaucoup d'obstacles et par voie de conséquence les banques commerciales et ces sociétés risquent de tomber en faillite. Bien plus, l'Observatoire n'a signalé en passant que le gouvernement allait revoir à la hausse dans quelques semaines le prix de l'eau et de l'électricité au lieu de recouvrer les 60 milliards Fbu d'arriérés qui se trouvent dans les mains des hommes forts proches du pouvoir.

Vers la fin de ce communiqué, l'OLUCOME a demandé au parlement de supprimer ces nouvelles taxes reprises dans le tableau ci-haut tracé d'autant plus que les citoyens étaient tellement pauvres. A ce sujet, l'OLUCOME a proposé au parlement d'exiger au Gouvernement d'adopter la politique d'austérité budgétaire ,d'élargir l'assiette fiscale notamment sur les riches possédant plus d'un bâtiment, recouvrer les montants colossaux détournés par les corrupteurs et les corrompus dont certains dossiers étaient bien connus et rapportés par l'OLUCOME, intégrer dans ce projet de budget les frais d'AMISOM équivalents à 30 milliards de Francs burundais, de développer les secteurs de café, de coton et de mines afin d'équilibrer la balance commerciale.

Il a terminé ce communiqué en précisant qu'au cas où le Parlement n'empêchera pas que le Gouvernement surtaxe le sucre, les boissons de la BRARUDI, les consommations téléphoniques, le carburant,...il aura dit aux citoyens de commencer à boycotter la consommation de ces produits.

Ce qui a permis enfin à l'OLUCOME de demander à la population burundaise de faire une demande claire au Gouvernement et au Parlement en vue de supprimer ces nouvelles surtaxes sur les produits de première nécessité.

Résultat : Ces demandes de l'OLUCOME contenues dans ce communiqué n'ont pas été tenues en considération car ce projet de loi des finances a été voté tel qu'il était présenté au parlement.

III. IMPACT DE L'ACTION DE L'OLUCOME SUR LA SOCIETE BURUNDAISE.

Durant l'année 2016, plusieurs actions ont été réalisées par l'OLUCOME et ont produit un impact très significatif au sein de la société burundaise.

III. 1. SUR LE PLAN POLITIQUE.

Grâce à la sensibilisation de l'OLUCOME, les politiciens ont compris que la corruption et les malversations diverses constituent une menace à la stabilité politique et sécuritaire. C'est pourquoi certains de politiciens burundais ont beaucoup parlé de corruption dans leur discours même s'ils n'ont pas parlé des stratégies évidentes de son éradication au Burundi. Même si la loi et les institutions existent, l'ampleur de la corruption au Burundi augmente du jour au jour.

III.2 SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Les dénonciations et enquêtes faites par l'OLUCOME en rapport avec la corruption, les malversations économiques et financières au Burundi ont pu donner à l'Etat les pistes d'exploration pour récupérer les biens et d'importants montants détournés.

III.3. SUR LE PLAN SOCIAL

Après une large et profonde sensibilisation sur la corruption et les malversations économiques et financières que l'OLUCOME a effectuée à travers les médias, les journaux et même dans les télévisions, la population comprend de plus en plus que la chose publique (écoles, centres de santé, immeubles de l'Etat, charroi de l'Etat, ...) est maintenant considérée comme la sienne alors qu'avant, elle était considérée comme n'appartenant qu'au Gouvernement.

III.4. SUR LE PLAN CULTUREL

La population burundaise commence à changer de mentalités grâce aux activités de sensibilisation de l'OLUCOME. Certains dictons rundi comme « **Ntawuhandwa kururimi ikirenge kiriho...** » pour dire de façon littérale « il ne faut pas se laisser piquer sur la langue par les épines alors que les plats de pied sont faits pour cela », commencent à perdre leurs sens.

IV. CONTRAINTES RENCONTREES

Au cours de cette année de 2016, l'OLUCOME a reçu différents menaces dont l'emprisonnement du Co-président de la Campagne contre la vie chère au Burundi et Président de la COSYBU. Rappelons que ladite campagne a initié par l'OLUCOME et il assure sa présidence. Suite à cet emprisonnement, la Coordination de la Campagne contre la vie chère au Burundi a écrit une correspondance à Son Excellence Monsieur l'Ombudsman du Burundi en date du 29 décembre 2016 pour lui demander la libération de Monsieur Tharcisse Gahungu, le Co-président de ladite Campagne. Celui-ci a été appréhendé mercredi en date du 28 décembre 2016 à Ijenda dans la province de Bujumbura par les services de sécurité burundais.

Par cette correspondance, la Coordination de ladite campagne a expliqué que les services de sécurité burundais qui l'ont arrêté, l'auraient accusé de trois éléments respectifs notamment avoir tenu une réunion sans l'autorisation préalable de l'administration et de la Direction Générale de l'Office du Thé du Burundi (OTB), avoir demandé aux travailleurs de l'OTB de former un syndicat alors qu'ils n'ont pas le droit de jouir ce droit et aurait plaidé à l'endroit de ces travailleurs pour une augmentation de leur salaire journalier.

La coordination de ladite campagne a explicité à l'Ombudsman que Monsieur Gahungu Tharcisse aurait informé officiellement à l'OTB d'IJENDA de la tenue de la réunion avec ses travailleurs comme la loi le prescrit même si il aurait oublié de donner une copie à la Direction Générale de l'OTB. En s'appuyant d'une part sur la Constitution du Burundi en ses articles 31, 32 et 37 qui garantissent la liberté d'association, de réunion et de se syndiquer et d'autre part à la Convention n°87 de l'OIT portant sur le droit syndical préconisant que tout travailleur a le droit de s'organiser en syndicat sans même demander aucune autorisation et la Convention n° 98 garantissant la liberté de tenir des réunions sur le lieu de travail si un chef de service est averti, la Coordination de ladite campagne a affirmé que ces lois ont été respecté dans ce cas.

Report annuel des activités de l'OLUCOME de 2016

Sis Chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1^{er} étage. Tél : + 257 22 25 20 20, Site web: www.olucome.bi

Cependant, tout en affirmant qu'il n'y a pas une obligation légale d'informer l'OTB siège, la Coordination de ladite campagne a regretté, à travers cette lettre, cet oubli qu'il aurait fait de ne pas donner une copie à la direction Générale de l'OTB, d'où elle a présentée à sa place des excuses et demandé à l'Ombudsman et à toutes les personnalités qui ont reçu des copies de tout faire pour libérer le Président de la COSYBU.

Par la suite, la Coordination de ladite campagne a rappelé l'Ombudsman que lors de la célébration des journées des fêtes de travail célébrées chaque année le 1^{er} mai au cours de ces 5 dernières années, le Président de la COSYBU avait présenté à maintes reprises les discours au côté du Président de la République et devant le public dans lesquels il plaidait l'amélioration des conditions de vie des travailleurs du Burundi. D'où même à Ijenda, la Coordination a souligné dans cette lettre qu'il était entrain de plaider pour le bien-être de ces travailleurs de l'OTB, qu'il n'avait pas un autre agenda caché de provoquer des soulèvements comme le présageait la Direction Générale de l'OTB et les services de sécurité qui l'ont arrêté.

La Coordination de ladite campagne a précisé qu'elle connaît Monsieur Tharcisse Gahungu comme un homme de paix, qui lutte en faveur du bien-être des travailleurs et qui veut que son pays se développe dans l'équité d'où ces allégations des services de sécurité ne sont pas fondées. A cet effet, la Coordination de ladite Campagne a réitéré sa demande à l'Ombudsman et formulé également à tous ceux qui ont reçus des copies une demande de faire tout ce qui est à leur pouvoir pour libérer le Président de la COSYBU afin qu'il puisse bien passer la fête du nouvel an avec les membres de sa famille.

Résultat : Après ce cri d'alarme de l'OLUCOME, Monsieur Tharcisse Gahungu a été relâché.

Pour clore cette partie, nous disons que suite à la crise déclenchée au Burundi en avril 2015, certains membres de l'OLUCOME vivent dans la clandestinité suite aux menaces de mort qui peuvent surgir sur eux sans oublier un handicap majeur de ces activités qu'il menait depuis plus de 10 ans.

V. RECOMMANDATIONS GENERALES

V.1. Par rapport à la population :

La population est interpellée pour rester vigilante, de continuer à dénoncer les auteurs ou complices des cas de corruption et de malversations économiques et financières.

V.2. Par rapport au Gouvernement en place :

L'OLUCOME demande de :

Tout faire pour recouvrer les montants colossaux engloutis par les malversations et dont les coupables sont plus ou moins connus ; Combattre l'impunité dont bénéficient les coupables de corruption et des malversations économiques dont les dossiers sont déjà connus ; Entamer le processus de promulgation de la loi instituant la Haute Cour de justice prévue par la Constitution ; En attendant une réglementation en la matière, suspendre les décisions qui ont été prises à la fin de la transition 2004-2005 octroyant des avantages faramineux soit aux mandataires en fin de mandat, soit promus au poste supérieur ou encore à certaines structures qui se considèrent hors du commun; Privilégier le dialogue franc en cas de conflit/crise social ou politique car, ces crises causent des préjudices financiers énormes à l'Etat ; User de toutes ses prérogatives pour freiner les malversations économiques et surtout recouvrer les montants énormes qui logent dans les poches d'une poignée d'individus ; Protéger les agents de la société civile qui luttent contre la corruption et les malversations économiques conformément aux articles 12 et 13 de la convention de l'Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption et des Nations Unies pour la lutte contre la corruption respectivement, toutes ratifiées par le BURUNDI le 18 janvier 2005 ; De protéger les dénonciateurs ; De garantir l'indépendance de la Justice en général, dans le dossier d'assassinat de Monsieur Ernest MANIRUMVA en particulier; De garantir la séparation de pouvoirs dans le but de respecter la loi Fondamentale et le bon fonctionnement de l'Etat.

V.3. Par rapport au Parlement

L'OLUCOME demande aux élus du peuple de:

- Jouer véritablement leur rôle de contrôle de l'exécutif en mettant en place des commissions d'enquêtes parlementaires sur les sujets de corruption et de malversations économiques conformément à la Constitution ;

- Privilégier les intérêts de la population dans le vote des lois et la ratification des accords internationaux. Pour la loi des finances, les secteurs socio-économiques doivent avoir une place de choix et la rubrique « récupération sur les malversations économiques » ;
- Veiller réviser la politique du charroi de l'Etat dans l'objectif de réduire le budget y relatif dans la loi de finances ;
- Voter les lois qui mettent avant l'intérêt de la population et non taillées sur mesure des intérêts de quelques uns ;
- Présenter en plénière le rapport d'enquête parlementaire sur la vente de l'avion présidentiel « falcon 50 ».

V.4. Par rapport à la communauté internationale.

L'OLUCOME demande à la communauté internationale de continuer à lui apporter son soutien tant moral, matériel que financier dans l'accomplissement de ses missions.

V.5. Par rapport aux media.

L'action de l'OLUCOME ne saurait être menée en vase clos ; elle requiert une conjugaison d'efforts et de stratégies en particulier avec les média. Il attend des média le soutien ferme et indéfectible notamment en menant des actions conjointes ou en diffusant ses actions au public.

V.6. Par rapport à la justice :

- Sortir de son mutisme et assumer son indépendance constitutionnelle en refusant l'immixtion et l'intimidation de l'exécutif dans son travail quotidien (cas des fameuses petites missives ou instructions téléphoniques) ;
- Eviter de tomber dans le collimateur des corrupteurs en sauvegardant leur moralité.

CONCLUSION GENERALE.

L'OLUCOME considère qu' au cours de l'année 2016, la corruption a augmenté par rapport aux années précédentes même si la population qui dénonçait, connaît une peur de dénoncer émanant des actes de violations des droits humains qui se perpètrent au Burundi. Cette situation a conduit l'Observatoire à recevoir des dénonciations en nombre plus bas par rapport à celui des années d'avant la crise d'avril 2015.

L'Observatoire remercie tous ses partenaires d'avoir collaboré malgré différentes difficultés qui les ont menacées durant cette année et leur demande de continuer à œuvrer pour le bien-être de la population burundaise. Il demande au Gouvernement en particulier de tenir en considération tous les dossiers de corruption qu'il a déjà traités et autres afin d'user de son pouvoir pour punir les corrompus et les corrupteurs en appliquant les lois existantes ainsi que recouvrer les montants détournés via les institutions de lutte contre la corruption du Burundi sans oublier de réviser la loi anti-corruption.

De la sorte, ce fléau de corruption disparaîtra progressivement et les montants recouverts aideront au développement du pays.

Vive le Burundi sans les dirigeants corrompus